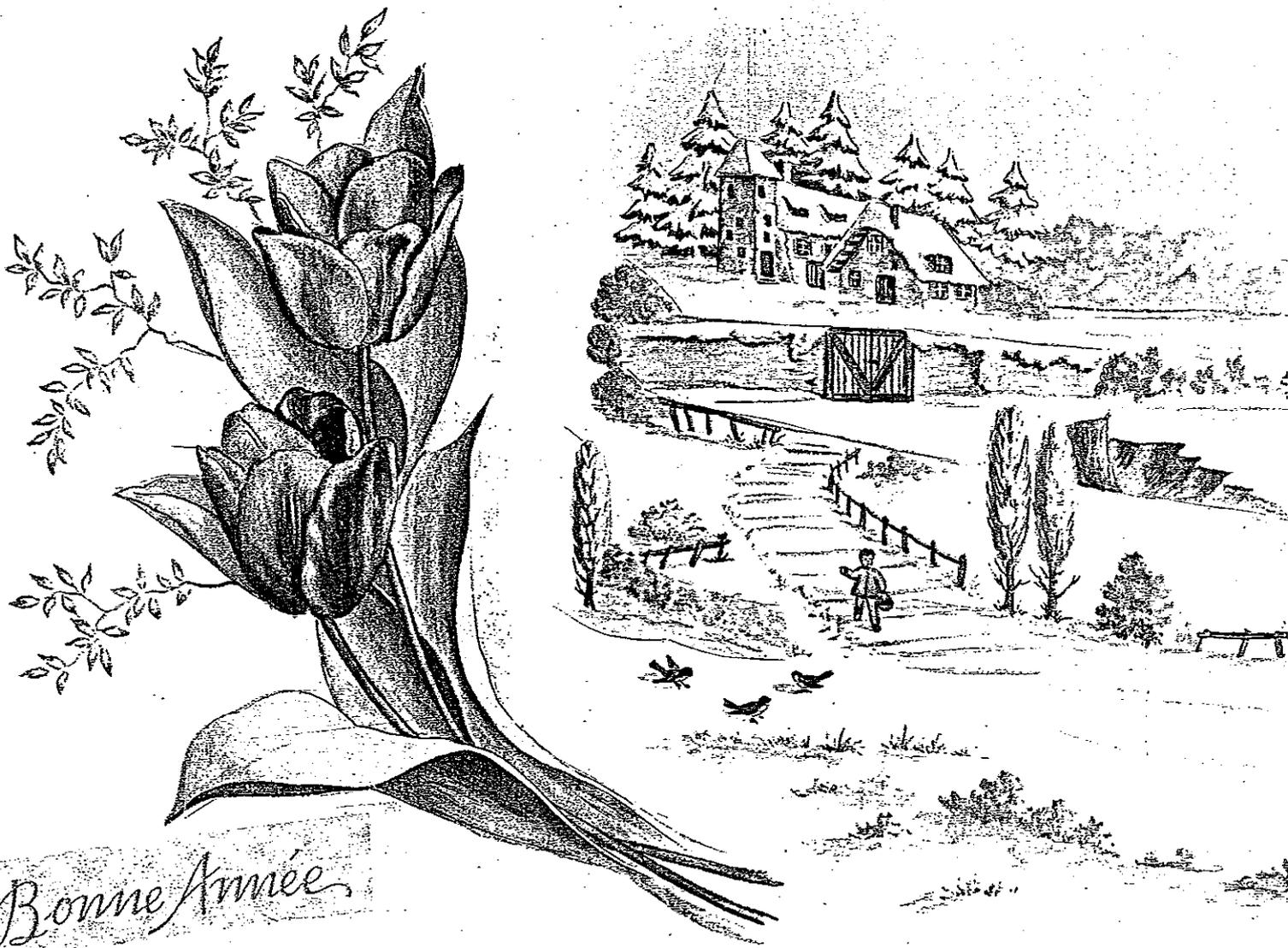


LE PETIT CORPATUS



Bonne Année

JANVIER 1999 N°152

LES VOEUX DE L'ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS DE
L'OBIOU

Au nom des membres de l'association Culture et Loisirs de l'Obiou, je tiens à vous souhaiter bonheur et santé pour vous et votre famille. Que cette nouvelle année vous trouve en pleine forme et que tous vos vœux les plus chers se réalisent.

Avec toute mon amitié,
La Présidente : G. ROUX



LES VOEUX DU MAIRE

Le Conseil Municipal et moi-même tenons à vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Soucieux des difficultés et de la nécessité du maintien d'un budget équilibré, comme nous avons pu le voter cette année, il est cependant important de réfléchir et de mettre en forme des projets pour notre Commune.

Les travaux de sécurité effectués par l'Office National des Forêts au bord du Lac du Sautet sont un premier pas vers le projet d'aménagement de ce plan d'eau, projet porté par le Sivom du Canton de Corps et qui devrait voir les premières réalisations dès 1999. Ce sera alors un atout majeur dans le développement touristique de la région.

L'ouverture de la nouvelle Maison de Retraite Cantonale a permis également d'agréments le quartier concerné (parking, éclairage public, aménagement divers...).

Par ailleurs, la rénovation progressive du bâtiment de la Mairie et de ses annexes est en cours d'étude.

Le souci constant du Conseil Municipal et du Maire reste celui d'être au service de la Collectivité et à l'écoute de nos concitoyens afin de gérer au mieux le quotidien, d'entendre les doléances et de maintenir le potentiel économique, touristique, et les services publics, ce qui est vital pour une commune rurale comme la nôtre.

Encore bonne et heureuse année à tous.

Au très bon conseil Municipal et de ses membres

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line and a shorter horizontal line below it.

05 DECEMBRE 1998

PRESENTS :

MM. CARDIN, REYNIER,
DUMENIL, ROUX, TISSOT,
PASDRMADJIAN, GARAUD,
BOULANGER, PELLISSIER,
GONSOLIN, FRANCOU-
CARRON, CORBY.

ABSENTS :

MM. CROCHON, CALVAT.

Secrétaire de séance :

M. GARAUD.

Ordre du jour :

- I) Rénovation Office du Tourisme.
- II) Ouverture de la Mairie l'après-midi.
- III) Entretien Cimetière.
- IV) Fermeture Gendarmerie.
- V) Poste d'agent d'entretien pour la Maison de Retraite.
- VI) Questions diverses.

I) RENOVATION OFFICE DU TOURISME :

Le Maire donne lecture de la lettre de l'Office du Tourisme en date du 14 Novembre 1998 dans laquelle son Président s'interroge sur l'avenir de l'Association, la gestion des campings et les locaux actuels de l'Office revenant à la Commune au 1er Janvier 1999.

Le Maire précise qu'il est envisagé une rénovation des locaux en 1999, un avant projet sommaire des travaux devant être présenté au Conseil Municipal lors d'une prochaine réunion.

Le Maire annonce d'autre part, qu'une rencontre aura lieu cet après-midi entre le Conseil Municipal et une délégation de l'Office du Tourisme.

II) OUVERTURE DE LA MAIRIE L'APRES-MIDI :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le secrétariat de Mairie avait été ouvert pendant l'été de 14H à 16H30 et ensuite fermé.

Il y a lieu de s'interroger sur la nécessité de maintenir une ouverture pour le secrétariat l'après-midi tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement lors de l'ouverture l'après-midi ainsi que des problèmes soulevés par la rotation du personnel chargé de l'accueil décide :

- 1) De maintenir le secrétariat fermé l'après-midi,
- 2) De prévoir une ouverture de secrétariat de Mairie les après-midi pendant les mois de Juillet et Août.

III) ENTRETIEN CIMETIERE :

Il est porté à la connaissance des Conseillers Municipaux la nécessité d'intervenir pour quelques travaux d'entretien au Cimetière.

Il sera fait un inventaire des lieux qui sera transmis aux employés communaux pour l'exécution des différentes tâches de remise en état.

IV) FERMETURE GENDARMERIE :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la copie de la lettre envoyée à Mr CHEVENEMENT, Ministre de l'Intérieur, le 20 Novembre 1998 par Mr Jean BOYER, Sénateur de l'Isère, à propos de l'éventualité de la fermeture des Brigades de Gendarmerie

de ST GERVAIS, LIVET ET GAVET, CORPS.

Le Maire précise que ces fermetures ne sont plus à l'ordre du jour et qu'en ce qui concerne la Gendarmerie de CORPS, la situation de la brigade, sur la route Napoléon et à proximité du Pèlerinage de La Salette a joué en faveur de son maintien.

V) POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN POUR LA MAISON DE RETRAITE :

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire en date du 19/11/1998 concernant la mise à disposition de Mme DEDAËLE auprès de la Maison de Retraite de CORPS pour une durée de 10 mois, 5H par jour, du lundi au vendredi, hors vacances scolaires.

La Maison de Retraite aurait besoin d'un complément d'heures d'intervention et souhaiterait pour cela utiliser Mme DEDAËLE.

La Directrice de la MAPAD va donc se renseigner sur les possibilités de transformation du poste de Mme DEDAËLE et les différentes options seront alors soumises à l'avis du Conseil Municipal.

VI) QUESTIONS DIVERSES

1°) Maison de Retraite :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bâtiment de l'ancienne Maison de Retraite devrait revenir à la Commune de CORPS.

Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite ne s'étant encore pas prononcé, on ne peut pas, pour l'instant, passer

l'acte administratif de cession entre l'établissement public « Maison de Retraite Intercommunal de CORPS », propriétaire des locaux, et la Commune de CORPS.

2°) Demande Pont à bascule :

Une lettre de demande de mise en place d'un pont à bascule adressée par un agriculteur est arrivée en Mairie ; cette demande est à rapprocher de celle d'un groupe d'agriculteurs faite auprès du SIVOM de CORPS. Il faut donc attendre le résultat de l'étude entreprise par le SIVOM sur l'inventaire des besoins existants.

3°) Honoraires MAPAD :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la perception a besoin d'une délibération du Conseil Municipal et d'une convention pour le paiement d'une facture d'honoraires d'architectes à propos d'une étude concernant l'aménagement du parking de la Maison de Retraite.

Une demande d'établissement d'une convention sera demandée au cabinet d'architectes CHARON et RAMPILLON et ensuite soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

4°) Bail de location Canal d'arrosage :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer avec le canal d'arrosage un nouveau bail de location concernant le garage et le terrain situés au lieu dit : « Les Aires ».

Le Maire donne lecture du texte de bail proposé par le Syndicat du Canal d'arrosage qui propose un loyer annuel de 10 000 F, révisable chaque année en fonction de l'indice ICC de l'INSEE.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du bail avec le Canal d'arrosage et

charge le Maire de signer le contrat de location présenté.

5°) Convention de déneigement 98-99 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de passer une convention pour le déneigement des voies communales et propose de confier, comme l'année dernière, le déneigement des voies communales à l'exploitation agricole de Mme BONDARNAUD Ginette. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour que le déneigement des voies communales soit effectué par l'exploitation de Mme BONDARNAUD et charge le Maire de signer la convention entre les deux parties.

6°) Saisine du tribunal administratif :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation du litige qui oppose la Commune au Cabinet d'architectes EOLE et à l'entreprise DEMOZ à propos des malfaçons constatées sur le sol de la Salle Polyvalente du Village de Vacances.

Une expertise a été faite par M.MICHEL, expert agréé, et il y aurait lieu de saisir le Tribunal Administratif pour le règlement de cette affaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de mandater le Maire pour la saisine du Tribunal Administratif et charge la SCP FESSLER de l'aider dans l'accomplissement des formalités à prendre pour cette saisine.

7°) Dissolution SICOR :

Le Maire donne lecture de la lettre de M.CHARLES, Maire de La Salette et président du SICOR (Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines) du Chemin de Fer du Haut Beaumont, constatant la mise en sommeil de ce

syndicat depuis plusieurs années et donc l'absence totale de tout courrier ou acte administratif le concernant.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce pour la dissolution de ce syndicat et charge le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

8°) Adhésion au S.I.C.T.D.M.:

Le Maire fait part au Conseil Municipal, dans la lettre adressée par le secrétariat du SICTDM de La Mure (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers du plateau Matheysin), de la demande d'adhésion de la Commune de : « LE PERIER » au SICTDM. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour que la Commune de « LE PERIER » fasse partie du SICTDM.

9°) Délibérations Comptabilité :

***Affectation de Résultats RTC:**
Le compte administratif de la RTC (Régie des Transports de CORPS) approuvé le 23 Mai 1998, fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :
Néant.

Section de Fonctionnement :
Recettes : 621 414,99
Dépenses : 822 724,72
Déficit reporté : 262 386,35
Résultat : Déficit 463 696,08.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat ainsi :
Somme reportée à la ligne 002 (D) du BP98 : 463 696,08.

***Affectation de Résultats CCAS :** Le compte administratif du CCAS, approuvé le 23 Mai 1998, fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :
Néant.

Section de Fonctionnement :
Recettes : 0
Dépenses : 0
Excédent reporté : 1 957,81
Résultat : Excédent 1 957,81.

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat ainsi :
Somme reportée à la ligne 002 @ du BP98 : 1 957,81.

*Prix d'achat du terrain pour TDF : Le Maire informe le Conseil Municipal que, lors de la vente à TDF, en Juillet 1998, du terrain situé à BOUSTIGUES, il n'a pas été fait état du prix d'achat de ce terrain, nécessaire à l'inscription de cette opération en comptabilité.

Après concertation, le Conseil Municipal estime que le prix du M2 de terrain peut être évalué à : 2,00F, ce qui nous donne, pour la totalité du terrain vendu, un prix d'achat de : 367 M2 x 2,00 = 734 F, d'où une plus-value de :

20 001,00 - 734,00 = 19 267 F

Le Conseil Municipal charge le Maire de passer les écritures comptables correspondantes.

10°) Tarifs Locations 1999 :

Le Maire fait part au Conseil Municipal que toute modification de prix doit se faire avant le 1er Janvier de l'année concernée .

Après délibération, le Conseil Municipal décide de garder, pour 1999, les mêmes tarifs de base qu'en 1998, ce qui donne:

- Occupation du domaine public : 39,00 F le m2.

M. PERRAULT (30m2) :

1 170,00 F

M. MALMEZAC 1 (16m2) :

624,00 F

M. MALMEZAC 2 (16m2) :

624,00 F

M. PELLISSIER (26m2) :

1 014,00 F

M. JOURDAN (12m2) :

468,00 F

M. DELAS (47m2) :

1 833,00 F

(Ajustement superficie en 1999).

- Location Garage TEMPLIER
236,00 F

- Location ancienne cure :
7 452,00 F (annuel)

- Location Salle des Fêtes (par jour) : (Gratuit pour les Associations de CORPS).

500,00 F

ou 800,00 F (Personnes étrangères à la commune).

- Location 1ère partie Salle des Fêtes ou Salle Polyvalente

(Gratuit pour les Associations de CORPS)

300,00 F

ou 500,00 F (Personnes étrangères à la commune).

- Location Matériel :

Chaises (commerçants) : 5,00F

autres : 3,50F

Tables (commerçants) : 24,50F

autres : 8,00F

- Location camion (avec chauffeur) pour un voyage à la décharge : 200,00.

- Location décharge :

250,00 pour 1999.

- Redevance OM 99 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tarif de base pour la redevance des Ordures Ménagères était de 382,00 F pour l'année 1998 et que toute modification de tarif ne peut se faire qu'avant le 1er Janvier 1999. Après échange de vues et examen des chiffres provisoires de dépenses et recettes pour l'année 1998, le Conseil Municipal décide de porter le prix de base de la redevance à 390,00 F pour l'année 1999.

11°) Urbanisme :

- Terrasse Restaurant de la Poste :

Le maire informe le Conseil Municipal de la demande de renseignements de M. JP ACHARD, propriétaire d'un immeuble dont la porte d'accès débouche sur le côté nord de la terrasse de l'Hôtel de la Poste, cette terrasse faisant partie du domaine communal.

Après renseignements, la partie de la terrasse concernée n'est pas incluse dans la superficie louée actuellement par l'Hôtel de la Poste.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'ajouter 13m2 au chiffre de 34m2 loués

par l'Hôtel de la Poste, cette superficie étant celle de la surface de la terrasse nord moins une surface de 4m2, correspondant au chemin d'accès de l'immeuble de M.ACHARD et demande expressément à l'Hôtel de la Poste de conserver libre le passage pour l'accès à l'immeuble de M.ACHARD, sauf accord particulier entre les deux parties concernées.

- Tranchée pour écoulement cave de Melle JAMIER M :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de Melle JAMIER à propos du raccordement de l'écoulement de sa cave au réseau d'égoûts communal qui nécessite le creusement d'une tranchée sur le chemin communal d'environ 2mx0,3m.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à Melle JAMIER pour le creusement de la tranchée à travers le chemin communal à charge pour elle de remettre en état les lieux, une fois les travaux effectués.

- Permis de construire REDIPE

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de permis de construire de la SARL REDIPE pour la construction d'un bâtiment à usage d'atelier sur les terrains cadastrés A 259 et A 262.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le projet de construction est situé dans la zone NC (non constructible), donne un avis défavorable à la délivrance du permis de construire et charge le Maire de rencontrer les responsables de la Société REDIPE afin d'envisager une implantation dans un autre lieu comme par exemple la Zone Artisanale.

dépenses sera exposé plus tard par le SIVOM.

23 DECEMBRE 1998

Présents : MM. CARDIN, REYNIER, CROCHON, ROUX, PASDRMADJIAN, GONSOLIN, TISSOT, PELLISSIER.

Représentés : MM. FRANCOU-CARRON, GARAUD.

Absents : MM. BOULANGER, CORBY, CALVAT, DUMENIL.

Secrétaire de séance : M. TISSOT.

Ordre du jour :

- I) Poste d'agent d'entretien.
- II) Convention aménagement parking rue de la Côte.
- III) Rapport Chambre Régionale des Comptes.
- IV) Tarifs repas cantine famille nombreuse.
- V) Remboursement Territoires 38.
- VI) Questions diverses.

D) POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN.

1)- Agent d'entretien :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Maison de Retraite pour l'utilisation, à temps complet, à partir du 1er Janvier 1999, de Mme DEDAELE, actuellement agent d'entretien à temps non complet. En contre-partie de cette mise à disposition, la Maison de Retraite de CORPS s'engage à rembourser, à la Commune de CORPS, le coût salarial correspondant à un mi-temps.

Après délibération, le Conseil Municipal décide : (sous

réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère) :

- de supprimer le poste à temps non complet d'agent d'entretien,
- de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet,
- de mettre Mme DEDAELE à disposition de la Maison de Retraite de CORPS, en totalité et selon la convention de mise à disposition présentée,
- de mandater le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires et, le moment venu, de prendre l'arrêté de nomination de l'agent sur le poste nouvellement créé.

2)- Recrutement d'un agent contractuel permanent à mi-temps :

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, 4° alinéa, sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- la création, à compter du 01 Janvier 1999, d'un emploi permanent d'agent d'entretien, à mi-temps, pour 19 Heures 30 hebdomadaires,

- cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par contrat à durée déterminée de un an, pour remplacer Mme DEDAELE, mise à disposition de la Maison de Retraite de CORPS à partir du 01/01/99.

- L'agent sera engagé par recrutement direct,

- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 245,

- les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité, à ce titre à signer le contrat d'engagement correspondant.

II) CONVENTION AMENAGEMENT PARKING RUE DE LA CÔTE :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de passer une convention, approuvée par l'assemblée, avec le Cabinet d'architectes CHARRON-RAMPILLON, pour le paiement des honoraires d'étude pour l'aménagement des abords de la Maison de Retraite.

Un modèle de convention est fourni par les intéressés.

Le Maire propose de rencontrer les architectes car cette dépense pourrait être prise directement en charge par la MAPAD.

III) RAPPORT CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du texte de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes concernant les décisions modificatives apportées au budget 1998 et l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 1998 qui est consécutif à l'avis de la CRC (à consulter).

IV) TARIF REPAS CANTINE FAMILLE NOMBREUSE :

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation posée par les familles habitant CORPS, ayant plusieurs enfants scolarisés, et qui sont dans l'obligation du fait de leurs obligations professionnelles de mettre leurs enfants à la cantine Municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose que, après examen des ressources des familles concernées (quotient familial), on applique un tarif spécial pour trois enfants d'une même famille de : 39,00 F pour trois repas le même jour.

12°) Cantine :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait exprimé pour obtenir un tarif de repas réduit pour une famille ayant plusieurs enfants ; réponse à donner lors d'une réunion ultérieure.

D'autre part, le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la Commune de bientôt recouvrer la subvention du Conseil Général concernant le fonctionnement de la cantine scolaire municipale et la question se pose à propos de la participation financière des communes extérieures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, en attendant d'établir un bilan détaillé du fonctionnement de la cantine, de maintenir la participation des communes environnantes aux coûts des repas à savoir :

- 8,00 F par repas pour les communes dont les enfants prennent les tickets repas.
- 33,00 F pour les communes dont les enfants ne prennent pas de tickets.

13°) Demandes diverses :

- Eau Camping Lac :

Lecture est faite de la réclamation de Melle DELIVRY A.C, au sujet des factures d'eau relatives aux différentes installations du lac ; cette réclamation est rejetée et le Conseil Municipal invite Melle DELIVRY à se conformer aux injonctions de la Perception pour le règlement de ces factures.

- Lettre de Mr PEROT, Centre de Secours de CORPS

Le chef de Corps souhaiterait la mise à disposition par la Commune d'un employé chargé principalement des tâches administratives, entretien des locaux etc...

Après réflexion, le Conseil Municipal, prenant en considération l'arrivée de

nouvelles recrues au Centre de Secours et la future départementalisation des Services d'Incendie et de Secours, décide de ne pas donner suite à la demande de M.PEROT.

- Lettre de Mme GALVAIN M.Noëlle :

Mme GALVAIN s'inquiète des dégâts occasionnés à sa clôture par les arbres communaux riverains ; le Conseil Municipal charge le Maire de faire intervenir les employés communaux dès la semaine prochaine.

14°) Informations diverses :

- Fermeture Décharge :

La Préfecture nous avertit qu'un projet d'arrêté de fermeture de la décharge sera examiné par le Conseil Départemental d'Hygiène le 14 Décembre 1998 avec pour date de fermeture prévue pour la décharge le 14/06/1999.

- Devis JOSE :

Concernant la réfection de la peinture sur les lampadaires : devis de 7 223,94 F TTC.

Devis accepté.

- Travaux VRD Assainissement

près de

l'immeuble Le Peyragile :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'OPAC concernant des refoulements d'eaux usées dans les canalisations des appartements du Peyragile.

Une expertise a été faite par l'OPAC, d'où il ressort que :

« les désordres relèvent d'une opération commandée par la Commune ».

Après délibération, le Conseil Municipal, estimant que ces travaux sont à la charge de la Commune donne son accord pour leur réalisation selon le devis fourni par l'entreprise MERLE, pour la somme de

8 140,50 F TTC, travaux à prévoir au budget primitif de 1999.

- Lettre Action Sports d'Eau :

Les responsables de cette association renouvellent leur intérêt pour prendre en main la gestion de l'ensemble des Activités du bord du lac pour la saison d'été 1999 .

Réponse leur sera donnée en fonction d'un projet d'aménagement du lac qui, probablement, pour la récupération de la TVA, nécessitera pour l'année à venir, une gestion municipale des campings.

- Lettre de M. PERRAULT :

Lecture est faite de la lettre de M. PERRAULT au Service des Transports Scolaires, demandant une copie d'un courrier de la Mairie concernant le ramassage scolaire dont il a la charge.

Le Maire précise qu'à sa connaissance aucune lettre de ce type n'est partie du secrétariat de Mairie.

- Lettre de LVT :

LVT souhaiterait la « réactivation » du poste emploi-jeune de la Mairie auprès de son association.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, tenant compte des problèmes précédents sur ce poste, se réserve avant de donner une réponse définitive.

- Autres Informations :

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 10 Novembre 1998: réponse positive à donner concernant notamment l'utilisation des locaux de l'ancienne cantine.

Chiffrage prévisionnel du programme de développement touristique du Lac du Sautet : la présentation fait apparaître un coût total de 10 800 000 F HT dont le détail de répartition des

V) REMBOURSEMENT TERRITOIRES 38 :

Le Maire présente le compte-rendu des opérations avec Territoires 38 à la fin 1997 ; celui-ci fait apparaître un solde dû par la Commune de 904 000 F environ. Le Maire précise qu'est incluse dans ce montant une provision non négligeable correspondant à des frais financiers à venir.

Si des moyens de financement mobilisés par Territoires 38 (découvert CDC et fonds de roulement départemental) pouvaient être remboursés au cours de l'exercice 1999, le montant des frais financiers et par conséquent le solde à devoir par la Commune pourrait être réduit. Le Maire précise par ailleurs que la Commune s'est vue notifier par le Département de l'Isère une subvention globale de 356 000 F dans le cadre de la suppression du fonds de roulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte-rendu établi fin 1997 faisant état d'un montant prévisionnel à devoir par la Commune de 904 000 F environ sur l'ensemble des opérations,

- d'effectuer le versement à Territoires 38 d'une somme de 670 000 F en 1999, dont 356 000 F correspondant à la subvention versée par le Département,

- de payer le solde prévisionnel, soit 210 000 F environ en l'an 2000.

VI) QUESTIONS DIVERSES

1)- Virements de crédits.

2)- Autres informations :

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage de rencontrer M. DAVID et Mme DUMAS de l'A.D.M.R car cette association traverse une situation délicate.

- Le Maire annonce qu'en raison des fêtes de Noël, le secrétariat de Mairie sera fermé le samedi 26 Décembre 1998 mais ouvert en revanche le 2 Janvier 1998.



RECENSEMENT NATIONAL DE LA POPULATION

Un recensement national de la population aura lieu dans les mois à venir.

Au cours du mois de Mars 1999, un agent recenseur vous rendra visite à domicile.

Merci de lui réserver un bon accueil.



VIDANGE DU BARRAGE DU SAUTET

A l'occasion de la visite décennale du barrage du Sautet, la vidange de la retenue aura lieu du 22 Février au 19 Mars 1999.



RESULTATS DU CONCOURS DES DECORS DE NOËL

1er Prix Particuliers : Mr Mohammed GHAMDI
1er Prix Commerçants : Boucherie MARCOU

Félicitations à tous pour la beauté des décors et pour l'ambiance qui a régné dans les rues durant ces Fêtes de fin d'année.

LES VOEUX DE LA MUNICIPALITE DE CORPS

Le Samedi 2 Janvier à 11H30, le Dr Gérard CARDIN avait convié les habitants de Corps à se retrouver dans la Salle Polyvalente, pour échanger les voeux de cette nouvelle année, entouré par le Conseil Municipal.

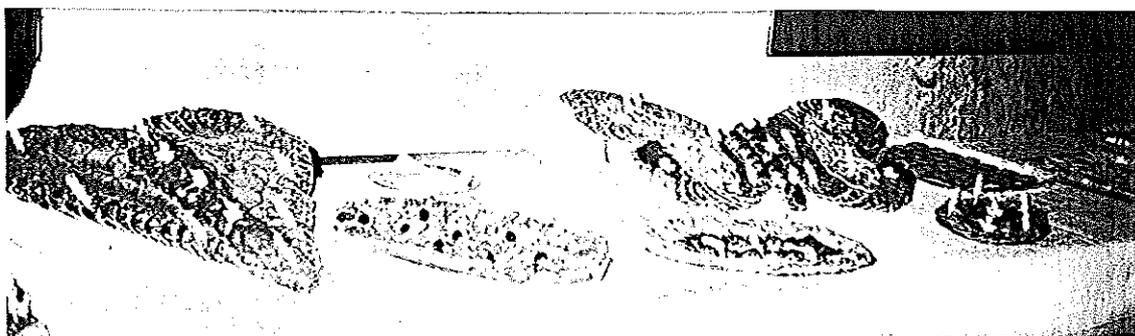
Les maires du canton étaient présents, échangeaient leurs voeux et pensaient déjà à leurs projets.

C'étaient aussi l'occasion de proclamer le palmarès des Villages Fleuris 1998. Des récompenses étaient données par Gisèle ROUX Ière adjointe à tous ceux qui ont participé et qui embellissent notre village.

Puis tout le monde levait son verre souhaitant bonheur et santé à tous.



Récompenses des « Villages Fleuris »



Un copieux buffet

Présents : MM. MOUTIN,
ABERT, COURTEAU,
RIGLET, BONTHOUX,
BATTISTEL, BALME,
BARET.

O.N.F : MM. AGRESTI,
CORNILLON.

Excusée : Mme FESSIA.

Le besoin d'un poste de travail est né entre la Maison du Patrimoine et l'O.N.F dans le but d'encadrer les visites de la Maison du Patrimoine et revaloriser les sites patrimoniaux sur le secteur de Pellafol ainsi que le site des Gillardes et de la Sambue.

Par ailleurs E.D.F désirant revaloriser le site du barrage du Sautet par un accueil et une animation, a sollicité l'ouverture de ce poste à ses propres besoins en proposant de participer au financement du poste.

Mr AGRESTI informe les Maires présents que l'O.N.F emploierait le titulaire du poste aux périodes intérimaires afin de commercialiser le site de la Sambue, entretenir et remettre en valeur les sites à l'exemple de l'action entreprise dans le Dévoluy.

Mr le Président expose à l'assemblée que ce poste pourrait bénéficier au S.I.V.O.M pour être mis à disposition des communes afin d'animer les sites d'intérêts touristiques : sentiers de découvertes, visites des églises...

Mmes et Mrs les Maires demandent alors qu'un état des besoins des communes soit effectué.

Mr AGRESTI expose que le postulant doit, à la demande de l'O.N.F et de E.D.F posséder un diplôme bac +2, parler et écrire l'anglais.

L'assemblée donne son accord à la création de cet « emploi-jeune » et décide que le

S.I.V.O.M participe au financement à hauteur de 10000 F par an pendant 5 ans.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Certaines communes ont exposé rencontrer des difficultés à recruter des agents recenseurs ; une solution peut être envisagée par l'intermédiaire de la commune de Corps.

Il serait souhaitable que les communes rencontrant ce type de problème en informe le SIVOM le plus rapidement possible.

INFORMATIONS SAGE DU HAUT DRAC

Présents : MM. MOUTIN,
ABERT, COURTEAU,
RIGLET, BONTHOUX.

Melle CHOUQUET chargée de mission SAGE au district de St Bonnet en Champsaur.

Commission Locale de l'Eau PréCLE avec MM MOUTIN, BONTHOUX, un représentant du Conseil Général et du Conseil Régional pour le département de l'Isère.

Le périmètre du SAGE Haut Drac a été approuvé le 4 Décembre 1998 par l'Agence de l'Eau. Avant la fin de l'année il sera approuvé par le Préfet des Hautes Alpes qui prendra ensuite un arrêté pour fixer la CLE. Celle-ci devrait être opérationnelle fin Février. Un état de l'assainissement sur le canton est fait par un tour de table. Il s'avère qu'au mieux, les communes possèdent un assainissement par un système d'épandage, ce qui paraîtrait suffisant vu la faible population des communes. La commune de Corps devrait elle

étudier un système d'assainissement surtout au niveau de la combe de Lara.

Par la construction de la station d'épuration au sanctuaire de Notre Dame de La Salette, la commune règle le point le plus important.

Les Maires demandent que par l'intermédiaire du SAGE des conseils d'assainissement soient donnés aux communes.

A priori, les communes n'ont pas de gros problèmes d'alimentation en eau. La commune des Côtes de Corps connaît un problème qu'elle va résoudre par le pompage d'une autre source.

Le tour de table montre que seule la commune de Quet en Beaumont a édifié un périmètre de protection de ses sources. Cependant pour de nombreuses communes un périmètre naturel existe.

La commune de Pellafol rencontre des problèmes de turbidité.

Au niveau des crues torrentielles, il est signalé à Melle CHOUQUET que des travaux sont réalisés sur la commune de Pellafol et qu'une étude de correction torrentielle sur le canton de Corps a été faite et est à sa disposition au SIVOM.

Les cultures de Pellafol sont irriguées par un système d'aspersion dont le pompage est fait à partir de la Souloise après l'alimentation des Gillardes.

La commune de Corps possède un canal d'arrosage.

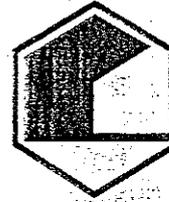
Les relevés de débits de la Souloise seront fournis à Melle CHOUQUET par la Mairie de Pellafol.

Pour information le Dévoluy entre dans le programme « natura 2000 » mais non les communes du canton qui sont en ZNIEF et ZICO.

habiter

Lettre d'information du Pact de l'Isère • janvier 1999

N°31



Pact de l'Isère
agir pour l'habitat

éditorial

Parténariat. Si le mot est parfois galvaudé par une utilisation excessive, les processus qu'il définit sont au centre de l'action quotidienne du Pact de l'Isère. En réponse à une demande particulière, il est nécessaire de lier des compétences complémentaires avec d'autres acteurs locaux, d'autres acteurs du quartier dont les connaissances et l'expérience s'ajoutent aux nôtres pour un objectif commun. Avec l'Ageden, par exemple, avec qui le Pact travaille sur un projet qui vise à mettre à la disposition de familles en difficulté, un conseiller énergie embauché en emploi-jeune. Celui-ci sera au contact des familles pour leur expliquer comment maîtriser mieux leurs charges de chauffage.

Avec Territoires 38, avec qui le Pact a mené une étude d'aménagement du centre-bourg de la commune de Corps, dans un souci de préserver et de valoriser le patrimoine du village. La dynamique sociale d'un quartier suppose que les principaux intéressés, c'est-à-dire les familles, les habitants du quartier, soient non seulement les destinataires des actions conduites, mais aussi partenaires et acteurs de ce qui les concerne directement. Je formule le vœu que cette nouvelle année marque la continuité et le développement des différents partenariats au service des collectivités, des habitants et de la ville.



Au nom du conseil d'administration et du personnel du Pact de l'Isère, je vous souhaite une année 1999 constructive et heureuse. ■

Gérard Cardin, Maire de Corps

A Corps et à cœur



Village d'art et d'histoire blotti au cœur du Trièves, Corps a engagé en 1998 une opération de réaménagement de son centre bourg. Son maire, Gérard Cardin, nous donne les clefs pour mieux comprendre le projet.

Habiter : M. Cardin, pouvez-vous nous donner les raisons qui ont amené la commune à réfléchir sur son avenir ?

Gérard Cardin : Corps est un village très riche historiquement, qui est devenu au fil du temps un lieu de passage important sur la très fréquentée R.N. 85 (qui relie Grenoble à Gap), ainsi qu'un lieu de vacances. Notre commune est réputée pour son cadre de vie, pour son hôtellerie, mais aussi pour son patrimoine bâti, qui attire bon nombre de touristes, surtout

étrangers. Notre objectif premier était de remettre en valeur ce patrimoine, et de valoriser ce qu'on appelle la trame urbaine du village. Dans le même temps, le chef-lieu de canton qu'est Corps se devait d'offrir à ses administrés une meilleure qualité de services, tant pour les services publics et administratifs, que pour les commerces. Ce sont tous ces constats qui nous ont amené à pousser la réflexion à son terme, pour ensuite engager des actions.

> suite de l'article en page 2

• A Corps et à cœur

• Métier • Développement local

L'étude préalable — réalisée conjointement par Territoires 38 et par le Pact — vous a-t-elle appris des choses que vous ignoriez ?

Peut-être pas, quoique la mise en perspective des différents éléments architecturaux, urbains et économiques m'a quand même

subventions aux propriétaires privés et 5 par le biais d'une nouvelle opération publique sociale en centre bourg. Ces logements remis sur le marché permettront de répondre à la demande qui reste forte sur le canton. Il est à noter que Corps a su éviter le dépeuplement massif qui caractérise souvent les villages ruraux en zone de montagne. Mais il ne suffit pas de créer du

logement, encore faut-il qu'il soit de qualité, ce qui nous amène

“ Expliquer le patrimoine pour le mettre en valeur ”

directement à l'aménagement urbain. Mon idée, c'est de réhabiliter les anciens bâtiments que l'on croyait voués à la démolition pour en faire des logements attrayants et respectueux du patrimoine. Ensuite, il faudra faire en sorte de renforcer les équipements publics (par le réaménagement de la mairie et de la maison de retraite), d'améliorer le fonctionnement urbain (la traversée du bourg



Gérard Gardin

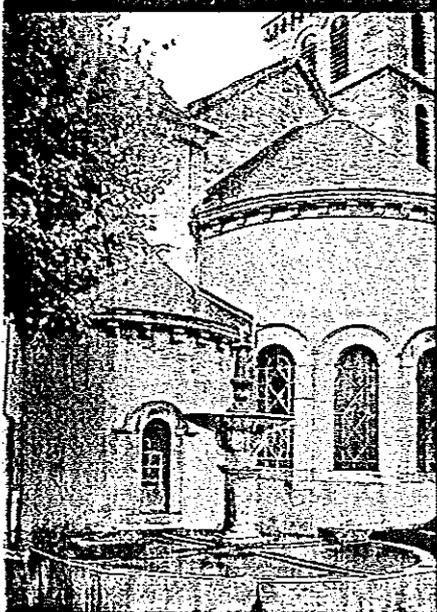
min de ronde, de l'église et des fontaines ainsi que la création de parcours piétonniers pour les touristes sont un enjeu de développement touristique majeur.

Et ce projet de "village du livre" ?

J'aimerais le mener à bien. Ma passion personnelle pour les livres, l'histoire m'a



Images du patrimoine de Corps

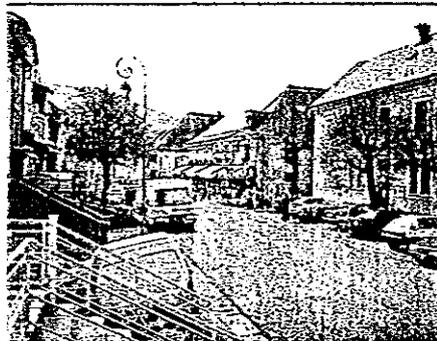


surpris. Moi qui croyais connaître mon village comme ma poche ! Plus sérieusement, cette étude nous a apporté à la fois une vision globale des questions centrales qui touchent à notre développement, et une vision très fine, très détaillée des petites choses qui mises bout à bout donnent son cachet à Corps.

Quels seront les premières réalisations ?

2

Tout d'abord, rénover une vingtaine de logements. 15 par des aides et



est délicate, notamment pour les piétons) et de développer l'animation commerciale. Tous ces éléments, solidaires entre eux,

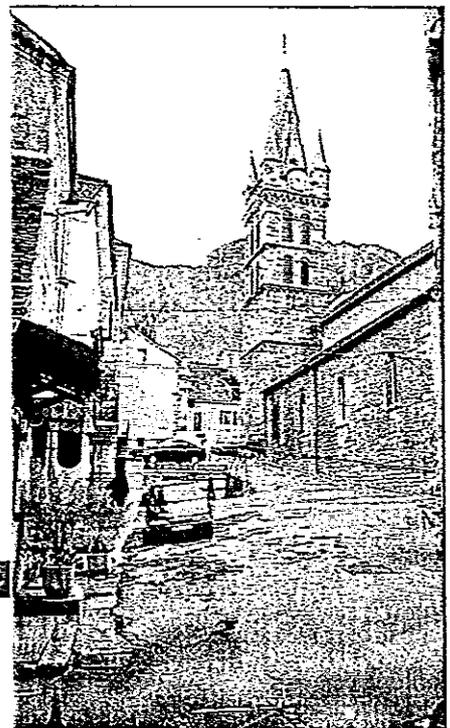
constituent ensemble une vision globale du développement de Corps.

Vous n'avez pas mentionné la restauration du patrimoine dans cette série d'actions ?

Je la garde pour la bonne bouche. Le travail effectué par le Pact et Territoires 38 est très intéressant. Il nous a permis de prendre conscience de la richesse de notre patrimoine et nous a donné des outils pour le mettre en valeur et l'expliquer. La restauration et le traitement paysager du che-



Du détail au général



conduit à imaginer ce village du livre. Corps deviendrait ainsi un lieu de tourisme culturel et intellectuel qui lui donnerait une identité et une spécificité forte. Je crois que de nombreux touristes seraient intéressés par cette démarche. A suivre... ▢

PLEINS PHARES SUR VOS COMPTES



1 - CLASSER SES PAPIERS

Savoir « Tenir ses comptes » (revenus et dépenses) suppose un préalable incontournable : classer ses papiers. Trier, ordonner, ranger ses contrats, bulletins, relevés, talons de chéquiers, factures, facturettes... constitue la base de toute gestion familiale ou individuelle. Nous vous proposons en encadré un plan de classement.

- ☐ Logement (location ou propriété, EDF/GDF - Chauffage, eau, téléphone, redevance TV) ;
- ☐ Assurances (habitation, véhicules, multirisques scolaire) ;
- ☐ Epargne ;
- ☐ Véhicule (s) (crédits, entretien) ;
- ☐ Equipement (crédits, garanties) ;
- ☐ Impôts (sur le revenu, locaux, fonciers) ;
- ☐ Santé (mutuelles, sécurité sociale, prestations familiales, carnets de santé, documents médicaux) ;
- ☐ Ecole (frais, diplômes, bulletins) ;
- ☐ Vie professionnelle (contrats, revenus, certificats, bulletins de solde ou de salaire) ;
- ☐ Vie familiale (actes notariés, livret de famille, testament) ;
- ☐ Comptes (relevés bancaires ou postaux, placements / gestion du budget familial) ;
- ☐ factures, garanties (prévisions contre les dégâts).

Chemises, classeurs ou boîtes se valent pour l'archivage, sauf à préférer certaines boîtes offrant une résistance particulière à l'incendie.

L'important est ce qui est conservé : après mention des modes et dates de règlement, d'abord ; après apurement et tri réguliers, ensuite (selon la durée de conservation légale propre à chaque document). Mais l'important, aussi, est de lire ce que l'on classe...

2 - TENIR SES COMPTES AU QUOTIDIEN

« Tenir ses comptes » est essentiel. Cela suppose tout à la fois d'enregistrer régulièrement ses dépenses (au moins deux fois par semaine) et de disposer d'un tableau commode à lire et à remplir. Pour ce faire, nous vous proposons ci-joint un modèle de tableau des dépenses au quotidien. Quelques règles simples suffisent dès lors à assumer une gestion saine offrant en permanence un bilan exact du rapport ressources/dépenses... et donc du rapport disponibilités/besoins.

• ET LA CARTE DE CREDIT ?

Si l'on se soupçonne d'être plus cigale que fourmi, mieux vaut éviter cette carte de crédit. Justement trop facile d'utilisation et qui laisse mal mesurer la « fuite » de l'argent lorsque l'on remplit son caddie au supermarché. Les espèces sonnantes et trébuchantes siéent mieux aux cigales.... De même que le chéquier, avec son bon gros talon, sied généralement mieux à la tenue des comptes que la carte de crédit aux factures souvent « volatiles », voire inexistantes dans certains distributeurs automatiques de billet (DAB).

L'essentiel, au final est de toujours bien vérifier (« pointer ») ses comptes au vu du relevé de compte adressé par son banquier selon une fréquence à déterminer en commun.

3 - TENIR SES COMPTES AU MOIS... A L'ANNEE.

Le tableau des dépenses au quotidien n'établit pas de distinction entre les différentes postes de dépenses : transports, alimentation, etc. S'il s'avère le plus commode au jour le jour, ce document ne convient donc pas pour « cataloguer » les dépenses mois par mois et en dresser un bilan complet mois après mois. Pour ce faire, il est recommandé d'utiliser le bilan mensuel et annuel à 30 rubriques proposé ci-après. Trois lectures de ce même tableau peuvent en effet en être ainsi faites à la fin de l'année :

- bilans mensuels ;
- bilan annuel (total des douze mois et leurs variations) ;
- base de données à affiner pour établir un bilan provisionnel (mois par mois) de l'année à venir.

• GERER POUR FAIRE PLUS

Au-delà des incidents de paiement ainsi évités, l'intérêt d'une bonne gestion (suivi et prévisions) est finalement de vivre mieux en optimisant ses possibilités financières : en un mot, faire plus au regard de ses goûts et de ses besoins essentiels. Là interviennent libre choix et connaissance des « postes sensibles »... Faire mieux pour l'essentiel suppose en effet de savoir où l'on peut faire moins dans des domaines jugés secondaires. Bien sûr, certains postes budgétaires paraissent difficilement compressibles, telles les charges fixes et l'alimentation. Côté charges, c'est particulièrement vrai pour le loyer, les assurances, les redevances... Néanmoins quelques économies d'eau, de chauffage, d'électricité, de téléphone sont parfois possibles « à peu de frais » ; certains modes d'épargne rendent accessibles des abattements fiscaux. Côté alimentation, sans se restreindre, on peut également acheter mieux.

• SAVOIR POUR CHOISIR

Les postes les plus aisément compressibles sont ceux de l'équipement « moyen » (petits appareils ménagers, linge vêtements) et, plus encore ceux des petites dépenses du quotidien, dont le goutte-à-goutte d'apparence insignifiant produit parfois un flot insoupçonné... Aussi est-il utile d'établir de temps à autre des *bilans ponctuels* (par exemple sur un mois) de ses dépenses de loisirs ou de confort : bar, librairie, tabac, jeux d'argent, sorties, produits de beauté... voire même seconde voitures. Là encore, il ne s'agit ni de se restreindre ni de moraliser, mais simplement de *savoir pour choisir*, c'est-à-dire affirmer des préférences entre *l'utile et l'accessoire*, et réserver davantage de moyens à ces préférences. Ces choix bien sûr, relèvent tantôt de l'individu, tantôt de la famille. Dans ce cas, il ne faut pas hésiter à en parler ensemble, chiffres en main.

• MENSUALISER OU NON ?

Mensualiser ses charges fixes est l'une des façons de « penser ses dépenses » en évitant oublis et reculades prévisionnelles. Assurances, E.D.F., impôts sur le revenu et même impôts locaux.. le choix en ce domaine s'élargit sans cesse. Un choix qui se pose en termes de sécurité et de facilité de gestion, mais aussi en termes financiers : comment faire « travailler » son argent non mensualisé ? Et la mensualisation est-elle gratuite ? Ce n'est pas toujours le cas, en effet. Ainsi s'agissant d'assurances, elle peut coûter quelques pour-cents en plus. A chacun donc de faire ses calculs et de faire son choix, poste par poste;

4 - PREVOIR L'ANNEE A VENIR.

C'est sur la base d'un bon classement et d'un bilan mensuel et annuel bien tenu que peuvent se chiffrer, mois par mois, les revenus et les dépenses incontournables - ou « charges fixes ». Ces dépenses, réputées incompressibles présentent l'avantage d'être chiffrables à l'avance et de pouvoir être positionnées dans un bilan prévisionnel en regard des ressources prévisibles.

• DU FIXE AU DOUZIEME

La comparaison mois par mois des lignes total des charges fixes et total des ressources met en évidence les périodes pour lesquelles il est nécessaire de réserver un supplément de ressources.

Ces économies indispensables sont prélevées sous forme d'un douzième prévisionnel et placées à l'abri des tentations, sur un compte particulier. Exemple : pour une charge donnée de 6 000 F payable annuellement (taxes foncières ou assurances) 500 F de ressources sont « gelés » chaque mois et transférés sur un compte épargne. Le mode de placement ainsi choisi importe peu, pourvu qu'il réponde aux trois objectifs suivants : être hors d'atteinte au quotidien, être aisément libérable à l'échéance prévue, être rémunéré. A charge pour soi, bien sur, de noter chacun de ces transferts. Au bout du compte, l'essentiel est d'avoir ainsi pu réaliser chaque fin de mois des économies si modestes soient-elles, pour les projets, les imprévus, les périodes plus lourdes en charges.

• UN BILAN PREVISIONNEL

Les chiffres intégrés dans ce bilan prévisionnel sont bien sûr préalablement ajustés par une hausse systématiquement (+ 10% offrent une bonne marge de sécurité), lorsqu'il ne s'agit pas de charges déjà officiellement précisées. Les charges supplémentaires, telles que naissance d'un enfant ou second véhicule, sont également intégrées. Quant aux ressources, enfin, leur hausse est calculée au plus juste (sur la base de ce qui est acquis) et aucune baisse n'est sous-estimée : allocations familiales, abattements fiscaux, aide personnalisée au logement, etc...

Cela donne certes un budget prévisionnel un peu « serré », mais l'expérience prouve que les imprévus déplaisants manquent rarement à un budget, si bien construit soit-il...

5 - ACHETER MIEUX POUR FAIRE PLUS

« Acheter mieux » constitue également un facteur important d'une bonne gestion budgétaire, qu'il s'agisse ainsi d'acheter plus (à dépense égale) ou d'acheter moins cher (et donc d'économiser). Bien sûr, cela est particulièrement vrai pour les achats d'équipement, où il faut savoir saisir les occasions tout en se défiant des fausses promotions. Plus un achat est important et durable, plus il doit être préparé par une réflexion et des calculs (rapport qualité/prix et financement). De même, certains achats, telle une habitation ou une automobile, sont assortis d'un délai de rétractation qu'il ne faut pas hésiter à mettre à son profit en cas d'erreur ou de crainte. Mais « acheter mieux » est également important pour les domaines plus quotidiens de l'entretien, de l'hygiène et, surtout, de l'alimentation.

Les personnels sociaux, conseillères ou assistants, prodiguent un certain nombre de recommandations de « comportement » pour le quotidien :



Dresser une liste de ses besoins et s'y tenir autant que possible ;



Préférer les achats groupés (une fois par semaine) aux « petits paniers » dont le volume multiplié est moins perceptible ;



Comparer les prix unitaires (kilo ou litre) et non les prix bruts (boîte, paquet, bouteille) ;



Rechercher et tester en priorité les produits *1er prix*, qui ne sont pas systématiquement synonymes de moindre qualité ;



Ne pas abuser des ventes par lot, qui excèdent parfois la réalité des besoins ;



Préférer les produits de saison ;



Veiller plus particulièrement aux prix des produits surgelés ou « à la coupe » (rayons traiteur, charcutier, fromager) ;



Sélectionner ses magasins par type d'achat, certaines grandes ou moyennes surfaces proposant des prix d'appel dans des domaines spécifiques et rattrapant dans d'autres leur marge bénéficiaire.



Enfin, les plus sages, paraît-il, feraient leurs courses après le repas afin de limiter les tentations gourmandes... Essayez ;

HF

CORPS AU XX ème SIECLE

Années 1940 à 1942 : La France de Vichy. La chute de la IIIè République. La révolution nationale. L'organisation de la Résistance.

« Au début de 1941 l'Angleterre, qui vient de passer un hiver terrible, écrasée sous les bombes allemandes est toujours vivante et reçoit officiellement l'aide matérielle des Etats-Unis. Car la guerre est faite pour les hommes, mais ils ne sont forts qu'en fonction du matériel dont ils disposent. Le combat à la baïonnette, entre deux rangées de fantassins évoque déjà un temps lointain. La guerre sera gagnée par les avions, les bateaux, les chars, les blindés et tout cela à la mesure de leur capacité de production qui est immense ».

Sur le plan stratégique, la chute de la France a des répercussions considérables.

1- L'Allemagne domine la majeure partie du continent et l'Angleterre se trouve isolée.
2- Si le débarquement prévu par l'Allemagne le 15 Septembre 1940 a échoué, la Luftwaffe a reçu pour mission d'acquérir la supériorité aérienne de manière à contrôler la Manche.

3- Ce renversement de rapport de force au profit d'Hitler ne fait qu'accroître l'amertume de l'allié défaillant, et la crainte de voir la flotte française tomber aux mains des puissances de l'axe.

4- Le sort de cette flotte constitue pour le cabinet de Londres, une préoccupation constante. Churchill qui avait demandé que les bâtiments français se réfugient dans les ports d'Angleterre voit sa demande refusée par Reynaud évoquant la nécessité de la lutte en Méditerranée contre l'Italie.

Darlan affirme que jamais la flotte ne sera livrée à l'ennemi. Mais au cas de tentative de saisie, les bâtiments devront gagner les Etats-Unis ou se saborder. Le désarmement interviendrait en Méditerranée, en fait en Afrique du Nord, décisions confirmées lors des premières réunions des commissions d'armistice.

5- Winston Churchill qui n'a aucune confiance dans la parole d'Hitler, prévoyant un désarmement dans les ports d'attache du temps de paix Cherbourg, Brest, Lorient situés en zone occupée prend l'initiative de neutraliser la flotte française, et ordonne l'attaque contre cette flotte. Une escadre française est coulée par les Britanniques à Mers-el-Kébir, rade située près d'Oran. L'opération menée par l'amiral Somerville entraîne lors du bombardement la perte des navires Bretagne coulé, les navires Provence et Dunkerque endommagés, le Strasbourg réussit à gagner Toulon ; mais où périssent 1300 marins et entraîne la rupture diplomatique entre les deux pays ; qui affaiblit un temps l'action de la France libre ralliée aux anglais, et facilite la politique de collaboration avec l'Allemagne.

6- Puis se produit le serment de Koufra par Philippe de Hautecloque blessé dans le Nord, capturé évadé qui passe en Angleterre s'engage dans les Forces Françaises Libres FFL et prend le nom de Maréchal Leclerc. Il obtient le ralliement de l'Afrique équatoriale française à la France libre, traverse le désert de Libye pour gagner les colonies italiennes. Le colonel italien qui tient l'oasis et la citadelle de Koufra capitule le 2 Mars 1941. Leclerc et ses hommes prononcent le serment « Nous ne nous arrêterons que lorsque le drapeau français flottera aussi sur Metz et Strasbourg.

Paroles qui témoignent de la volonté des français qui se trouvent hors de France, de chasser l'ennemi partout où il se trouve pour permettre au pays de retrouver sa liberté, son indépendance.

La guerre est loin d'être terminée, car il faudra du temps, du matériel aux troupes françaises et à celles des alliés pour parvenir à leur fin, alors que la guerre s'étend partout dans le monde.

La Yougoslavie, la Roumanie, la Bulgarie, la Grèce ont plié sous la botte nazie. Les italiens, les allemands entreprennent une campagne en Somalie, en Egypte.

Le maréchal Rommel accumule les victoires faciles à la tête de l'Africa Korps. De l'autre côté du monde le Japon se prépare à entrer aussi dans le conflit.

Tous ces événements graves provoquent la chute de la III^e République en France et la mise en place d'un régime nouveau : le régime de Vichy.

Vichy devient pendant quatre ans capitale provisoire de la France. Par 569 voix contre 80 et 17 abstentions, la chambre et le sénat accordent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, et l'autorisent à préparer une nouvelle constitution qui comprend la réhabilitation des valeurs traditionnelles : travail, famille, patrie en commençant d'abord par :

- 1- l'organisation de l'Etat
- 2- la charte du travail et l'emploi des jeunes
- 3- le renforcement de la famille française
- 4- la sauvegarde de la patrie en réservant « la France aux français »
- 5- la violence de l'antisémitisme
- 6- le développement de la résistance.

1- L'organisation de l'Etat. Le maréchal qui possède la totalité du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif procède à la désignation et la révocation des ministres, aux nominations des hautes fonctions de l'Etat. Indépendamment du droit de grâce il a la possibilité de procéder à des internements, de signer des traités, de désigner son successeur (Laval en Décembre 1940, Darlan en Février 1941, promis au rang de dauphin).

Seule limite, le maréchal ne peut pas déclarer la guerre sans l'approbation des Chambres au total, un ensemble de pouvoirs importants digne d'un monarque absolu « Nous Philippe Pétain maréchal de France décrétons ce qui suit... ».

En vertu de tous ces pouvoirs les assemblées sont mises en sommeil, les bureaux supprimés, les commissions disparaissent en Janvier 1941. Flandin crée le conseil national composé de personnalités du monde scientifique, littéraire, artistique, religieux. Son rôle reste limité à la préparation d'une constitution qui n'entrera jamais en application.

2- La charte du travail et l'emploi des jeunes. Le régime exalte les mérites de l'exploitation familiale, les vertus rurales « Seule la terre ne ment pas ». Le retour à la terre est encouragé. Des prêts, des crédits permettent de moderniser les petites entreprises, le remembrement, l'électrification des campagnes sont accélérés.

L'artisanat, la petite entreprise industrielle connaissent un nouvel essor.

La charte du travail ou plus précisément la loi du 4 Octobre 1941 comble le vide, provoque la dissolution des grandes centrales syndicales C.G.T, C.F.T.C, C.N.P.F.

Les grèves sont interdites. Les conflits doivent être réglés par le biais de la conciliation, de l'arbitrage. 5 syndicats sont regroupés en union régionales ou nationales.

La charte met en place des comités sociaux où siègent des représentants des employeurs, ouvriers, des employés et des autres catégories. Ces syndicats en principe obligatoire rejettent la lutte des classes.

La formation de la jeunesse n'est pas négligée.

Les programmes, les manuels de l'école primaire subissent une refonte, mettent l'accent sur les valeurs traditionnelles, les spécificités régionales, les différences d'existence entre ruraux et citadins. Dans le secondaire, des bourses compensent en partie les frais de scolarité. Le deuxième cycle et les études classiques sont réhabilités. Le personnel subit une sévère épuration qui touche près de 1300 instituteurs jugés « pacifistes et internationalistes ».

La jeunesse est invitée à retrouver le goût de l'effort, de la discipline, dans le cadre d'activités collectives. Un jeune ingénieur Lamirand est placé à la tête d'un commissariat disposant de moyens importants.

Il apporte son appui à l'organisation des compagnons de France, limitée à la zone libre mais considérée comme l'avant-garde de la révolution nationale, à celle des chantiers de jeunesse limitée à la zone sud, qui accueillent les jeunes gens âgés de 20 ans dans le cadre d'un service nationale de 8 mois. Considérée comme désœuvrée cette jeunesse est soumise à une discipline typiquement militaire, astreinte à des travaux d'utilité publique, vivant dans des camps installés en pleine nature mais reçoivent également « un enseignement fondé sur le culte du maréchal ». Des écoles de cadres concernent les élites. La plus célèbre est celle d'Uriage. Officiellement, cet organisme qui doit remédier à l'incapacité des cadres de la nation prépare en fait dans la clandestinité la résistance.

D'abord imprégnée de l'esprit de révolution nationale, l'école évolue vers des activités de résistance. Pierre Laval s'empresse de la dissoudre en 1942.

L'église jouit également des faveurs du régime. Elle est associée à toutes les manifestations officielles. On assiste au retour des congrégations dissoutes en 1905. L'enseignement libre bénéficie d'une aide financière importante. L'épiscopat reconnaît les autorités en place. Mais quand débutent les persécutions allemandes, contre les juifs certains prêtres comme le cardinal Gerlier, Monseigneur Sallége n'hésitent pas à dénoncer la passivité de Vichy aux atteintes à la dignité de la personne humaine.

3- La sauvegarde de la famille française.

Des avantages matériels sont accordés dans le cadre adopté de 1939, en particulier en faveur des familles nombreuses, du maintien de la femme au foyer, de la prime à la première naissance qui crée un redressement sensible de la natalité, malgré la présence de plus d'un million de prisonniers en Allemagne. Des concours de bébés sont organisés sous l'égide du concours national de Paris. Le divorce est rendu plus difficile, l'avortement impitoyablement réprimé.

4- La sauvegarde de la Patrie en réservant la France aux français.

De Février 1941 à Avril 1942, Darlan assure les fonctions de ministre des affaires étrangères, de l'intérieur, de l'information.

Le général Huntziger dirige la guerre, les colonies, la santé, la famille, l'éducation.

Pour améliorer la santé publique, l'alcoolisme est combattu, par des mesures spectaculaires : fermeture des débits de boisson à jours et heures fixes et suppression des privilèges des bouilleurs de crus.

L'administration bénéficie d'un renforcement de ses pouvoirs. Le délit d'opinion et le délit d'appartenance sont supprimés sous prétexte de sauvegarder la patrie en réservant la France aux français. Toute une série de lois abrogent en fait les droits de l'homme.

Les dignitaires du Grand Orient ou de la grande Loge sont éliminés de la fonction publique. Beaucoup de préfets sont radiés ou mis à la retraite. Ceux qui demeurent sont invités à regrouper dans des camps d'internement « les juifs étrangers ». Quant aux juifs de nationalité française à partir de Juin 1941, à l'exception des anciens combattants, sont exclus de l'armée française de la magistrature, de la fonction publique. Ils ne peuvent plus exercer des responsabilités dans le domaine de la culture, des médias ; leur nombre est limité dans les

professions libérales et les universités. Leurs comptes en banque sont bloqués. Leurs entreprises sont confiées à des administrations provisoires.

5- La violence de l'antisémitisme se manifeste de plus en plus. A partir de Mars 1941, toutes ces mesures qui sont prises en dehors de toute intervention allemande sont coordonnées par le commissariat aux questions juives dont Xavier Vallat et Louis Darquier sont reconnus comme responsables.

Lorsque le Japon entre dans le conflit le 21 Juin 1941, Hitler qui a besoin d'espace vital, de blé, de matières premières pense que les populations de la Russie doivent être mises à son service.

Il brise le pacte germano-soviétique déclare la guerre à la Russie, en employant 4000 chars, 3000 avions qui ont pour but d'atteindre Moscou, Leningrad et L'Ukraine.

Comme en France les divisions de panzers s'enfoncent profondément dans les territoires russes, c'est la grande année d'Hitler, son rêve, sa prédilection sont presque réalisés. Il est presque le maître du monde. « Presque »... car il reste l'irréductible Angleterre, ses fantassins, ses civils mêlés, ses aviateurs et ses marins livrent sans faiblesse l'interminable bataille du désespoir.

Lorsque à la fin de l'année 1941 le Japon détruit une partie de la flotte américaine à Pearl-Harbor la guerre est mondiale.

Les Etats-Unis viennent au secours de l'Angleterre. Hésitants jusque là, la catastrophe qu'ils viennent de subir leur a définitivement ouvert les yeux, et les décide à mettre leur puissance totale au service de la lutte contre le nazisme pour la liberté, et ils ont senti qu'ils étaient concernés.

Les forces réunies de l'Angleterre, de la Russie, de l'Amérique ne peuvent plus fléchir devant Hitler. Certes les 2 premiers subissent le choc de la puissance militaire allemande augmentée de celle de l'Italie. L'Amérique qui est hors d'atteinte va pouvoir en toute sécurité fabriquer le matériel nécessaire à la contre-attaque, à la victoire.

Et puis il ne faut pas oublier que « l'ours russe » a pour lui son climat, son pays. Napoléon en a fait l'expérience !

En Afrique du Nord, les Etats-Unis apportent à l'Angleterre une aide, en hommes, en matériel, qui contraint le maréchal Rommel à envisager la retraite. A l'Est de l'Europe, les nouvelles des deux camps confirment bientôt que non seulement l'avance nazie est stoppée mais les russes préparent à leur tour la contre offensive. Et puis Hitler voit tout de même ses soldats supérieurs reculer en Afrique et en Russie. Les effectifs de ses divisions diminuent tout au long de l'immense front qu'il est obligé de tenir. Il a déjà pris chez lui tous les hommes valides de plus en plus jeunes et dans les pays annexés.

Dans les usines, il lui faut absolument de la main-d'oeuvre supplémentaire, pour fabriquer ses chars et ses avions

En Février 1941, quelques jours après la capitulation allemande, qui délivre l'héroïque Stalingrad, « la relève » qui a complètement échoué, Hitler décide de prendre les travailleurs dont il a besoin dans les pays occupés. En France, Laval appelle cela « le service du travail obligatoire : le STO, qui touche les jeunes français des classes 40, 41, 42, de 20 à 22 ans, proposé par Hitler qui consiste à renvoyer un prisonnier pour trois français qui acceptent d'aller travailler dans les usines en Allemagne. L'arrangement présenté comme équitable, presque un cadeau a complètement échoué.

Alors l'antisémitisme ne fait que s'accroître.

1941 marque un tournant vers l'horreur absolue.

Dans les régions conquises, occupées, les juifs sont exterminés gazés dans les camps polonais d'Auschwitz. Le port de l'étoile jaune devient obligatoire pour tout juif de plus de 6 ans. Les juifs ne peuvent plus émigrer. Tout occupant des territoires occupés jugé capable de

crime contre le Reich est exécuté, déporté. En France, les autorités de la zone nord s'alignent sur l'occupant. En Août le camp de Drancy est ouvert aux juifs français en transit vers les lieux de déportation. Six des sept synagogues de Paris sont détruites, par des attentats à l'explosif. En Décembre 1941, 53 juifs sont exécutés au Mont Valérien.

6- Mais dès 1941 la Résistance s'oppose de plus en plus à la politique de Pétain.

Les débuts sont difficiles. Dans la partie du territoire qu'on appelle « libre » pour l'homme de la rue la Résistance ne se manifeste pas de manière très voyante. Mais dans la « zone occupée » les sentiments intérieurs des hommes qui ont refusé la collaboration avec l'Allemagne, le travail obligatoire, et qui reçoivent des avertissements, des menaces de la part de la propagande allemande comme du gouvernement de Vichy qui leur précisent chaque jour les sanctions impitoyables qui accompagnent toute désobéissance à la loi. Ces sentiments intérieurs se transforment en actes plus directs quelques fois spectaculaires souvent tragiques -le bruit des bottes devient insupportable au point de prendre le maquis- provoquer chaque semaine chaque mois des sabotages des attentats de plus en plus fréquents. Mais la riposte devient aussi terrible : arrestations, tortures, fusillades.

Cette résistance manque de moyens, d'expérience de la vie clandestine. Les contacts avec l'Angleterre sont difficiles, comme l'arrestation et l'exécution du capitaine de Corvette D'Estienne d'Orves venu de Londres. Elle ne reçoit qu'un maigre concours de la population désorientée.

A la fin de 1941 interviennent cependant les premiers regroupements avec en zone occupée Libération Nord et l'organisation civile et militaire.

En zone libre deux groupes dominent : Franc tireur, et Combat. Parachuté dans la région de Salon dans la nuit du 31 Décembre 1941, Jean Moulin s'efforce dès lors de coordonner leur action sous l'autorité du général De Gaulle.

Cette résistance naissante est renforcée par l'apport des communistes ayant pour chef Jacques Duclos à partir de Juin 1941, qui n'hésite pas à lutter contre l'occupant tout en dénonçant la faillite de la classe dirigeante.

La guerre à l'Est permet au parti de retrouver son unité, et se jette dans la bataille contre les allemands avec toute son énergie et son expérience de la lutte clandestine. Les communistes organisent certains attentats pour obliger la Wehrmacht à maintenir des effectifs importants à l'Ouest.

L'aspirant Moser est abattu à la station Barbès-Rochechouart par le futur colonel Fabien. Les 27 exécutions de Chateaubriand compromettent un peu le gouvernement de Vichy avec l'occupant. En décidant de participer massivement à la lutte contre ce dernier, le parti communiste se donne les moyens de peser dans l'évolution de la Résistance et dans la vie politique française.

20 000 résistants sont fusillés et des dizaines de milliers de déportés.

Et puis l'Allemand qui a peut être compris combien cela pouvait être dangereux pour lui n'arrivant que rarement à en saisir les auteurs, a tout de suite recours à la formule des otages. Il fait ainsi d'une pierre deux coups. Il peut fusiller tranquillement, et légalement plusieurs français innocents pour un seul de ses soldats frappé et il en fait retomber la responsabilité sur la Résistance qu'il croit diminuer de cette façon. Les positions se durcissent rapidement dans chaque camp et ainsi une petite guerre est née à l'intérieur de la grande qui a déjà ses martyrs.

Pendant ce temps, les restrictions deviennent de plus en plus sévères. Chaque jour les rations alimentaires diminuent. Chaque mois certaines denrées alimentaires, certains produits sont introuvables. Les causes de ces difficultés grandissantes sont attribuées différemment par les français. Pour les uns, nombreux, encore la faute est aux alliés qui obligent Hitler à continuer la guerre. Les autres depuis 1939 pensent que le coupable est bien tout de même

Hitler qui ne manifeste aucune intention d'abandonner ses conquêtes territoriales ni l'instauration de son régime dans toute l'Europe et pourquoi pas dans le monde entier qu'il pourra peupler exclusivement de purs « Aryens » éventualité toujours inacceptable en 1941-42 comme en 1939.

Les années 1940-41 voient la puissance allemande atteindre son apogée, en même temps que le commencement de sa faiblesse.

La perspective d'un débarquement des alliés en Méditerranée, l'organisation de la Résistance qui s'oppose de plus en plus à l'ennemi en « zone occupée » font qu'Hitler est contraint de déplacer une partie de ses troupes en direction du Sud de la France donc en « zone libre », et d'occuper cette partie du territoire en franchissant la ligne de démarcation.

Il fait savoir à Pétain qu'il se voit obligé de donner l'ordre à ses divisions d'occuper la totalité du pays.

Corps, situé sur une importante voie stratégique reliant Grenoble à Marseille se prépare à voir passer et séjourner les troupes allemandes et italiennes dans ses murs.

Perspective qui n'enchant pas les Corpatus qui connaissent par une presse censurée, et les émissions journalières à la radio, qu'ils peuvent espérer en une victoire des alliés et redouter le pire de la part de l'occupant.

Les archives de l'époque regroupées par le personnel de la Mairie, mises à notre disposition nous montrent bien comment le village et ses habitants ont vécu cette période de son histoire et comment ils ont réagi.

A ce sujet, nous invitons toutes les personnes qui possèdent des documents : coupures de journaux, photos, souvenirs... à se joindre à nous ou déposer ces documents chez Mme Gisèle Roux au Cliché. Tous ensemble nous parviendrons peut être un jour, à procéder à une exposition.

Merci

J. ARBOUET

~~~~~  
**- Rectificatifs -**

A la page 9 du N°151 du Petit Corpatus il faut lire :

« Radio Paris ment, Radio Paris ment, Radio Paris est allemande » et non Radio France ment, Radio France ment...

« Ici Londres. Les français parlent aux français ». C'est la voix de Maurice Schuman qui a rejoint le général De Gaulle à Londres et qui exprime le message, et non celle du général qui lui ressemble étrangement.

A la page 11- Proverbe : Il faut lire : « et dire que le plus gros est encore derrière ».

Nous remercions toutes les personnes abonnées au Petit Corpatus qui le lisent attentivement et avec plaisir.

# BEKANTMACHUNG

Am Tage nach dem Verbrechen in Nantes, in den Abendstunden des 21. 10. 1941, haben einige Mörder, Soldner Englands und Moskaus, einen deutschen Wehrmachtbeamten in Bordeaux hinter-ruecks niedergeschossen.

Die Taeter sind entkommen. Auch die Taeter von Nantes sind noch nicht in meiner Hand.

Zur Suche des neuen Verbrechens habe ich wiederum zunaechst die Er-confassung von 50 Geiseln angeordnet.

Falls die Taeter nicht bis zum Ablauf des 26. Oktober 1941 ergriffen sind, werden weitere 50 Geiseln erschossen werden.

Fuer diejenigen Landeseinwohner, die zur Ermittlung der Taeter beitragen, setze ich eine Belohnung im Gesamtbetrag von

**15 MILLIONEN FRANKEN** aus.

Zweckdienliche Mitteilungen, die auf Wunsch vertraulich behandelt werden, nimmt jede deutsche oder fran-zoesische Polizeidienststelle entgegen.

Paris, den 23. Oktober 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich  
von STÜLPNAGEL  
General der Infanterie

# AVIS

Au crépuscule du 21 Octobre 1941, un jour après le crime qui vient d'être commis à Nantes, de lâches assassins à la solde de l'Angleterre et de Moscou ont tué, à coups de feu tirés traîtreusement, un officier de l'Administration militaire allemande à Bordeaux.

Les assassins ont réussi à prendre la fuite. Les meurtriers de Nantes non plus ne sont pas encore entre mes mains.

Comme première mesure de représailles du nouveau crime j'ai ordonné une fois de plus de fusiller cinquante otages.

Si les meurtriers ne seraient pas saisis d'ici le 26 Octobre 1941 à minuit, 50 autres otages seront exécutés.

J'offre une récompense d'une somme totale de

**15 MILLIONS DE FRANCS**

aux habitants de la France qui contribueront à découvrir les coupables.

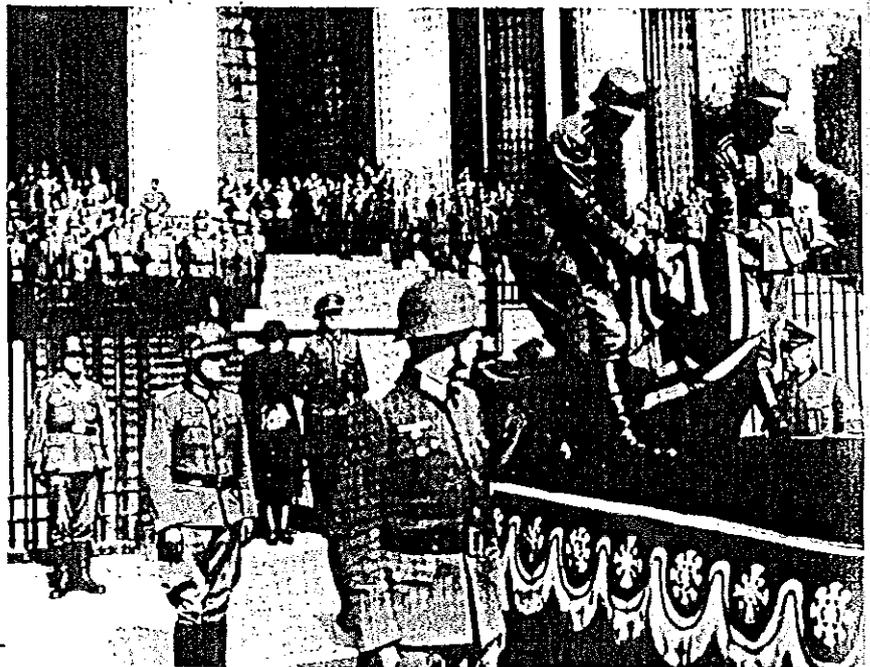
Toutes informations utiles pourront être déposées à n'importe quel service de police allemand ou français. Sur demande, ces informations seront gardées confidentielles.

Paris, le 23 Octobre 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich  
von STÜLPNAGEL  
General der Infanterie

△ Affiche allemande menaçant de représailles la population française après l'attentat de Châteaubriant, le 21 octobre 1941. À la suite de l'invasion de l'Union soviétique par l'Allemagne, le parti communiste entra dans la Résistance et opta pour une politique d'attentats individuels contre l'occupant. Le premier de ces actes eut lieu le 21 août 1941. Renonçant à côté des autorités françaises une politique de répression adaptée, les Allemands s'engagèrent dans des actions de représailles sur la population. Ce fut le système des otages.  
Phot. S. G. International

Funérailles d'un officier allemand assassiné à Paris, en septembre 1941. Les attentats contre des soldats de l'armée d'occupation et les terribles conséquences qu'ils entraînent sur la population française créèrent un véritable sentiment d'angoisse en zone occupée. Le gouvernement de Vichy apparut totalement impuissant et Pétain ne put que manifester une émotion indignée. De haute désapprobation ces attentats, qu'il jugeait inefficaces et dont les implications étaient désastreuses pour les Français.  
Phot. Nova-Actives Telerender.



△ 1940-1942 LA FRANCE DE VICHY.

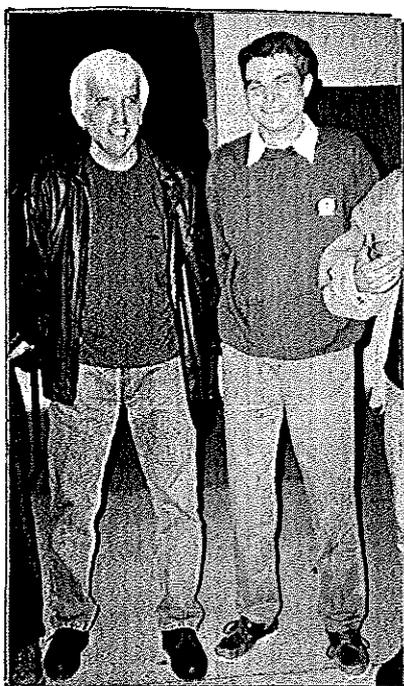
Le régime de Vichy prit à cœur de développer chez une jeunesse désœuvrée le sens de la solidarité, l'esprit de discipline, le patriotisme, le dévouement à l'État, transcendant les intérêts individuels. Les Chantiers de jeunesse assuraient pendant neuf mois la formation physique et doctrinale des jeunes gens que les circonstances empêchaient d'accomplir leur service militaire.  
Phot. Yan Chauron.



## L'UNION DES COMMERCANTS

L'Union des Commerçants de Corps-La Salette s'est regroupée, Salle Polyvalente de la Mairie le jeudi 17 Décembre pour entourer Eric STIVAL, receveur des Postes, et Alain MALMEZAC, patron du Restaurant « La Marmotte », qui vont quitter Corps prochainement.

Un vin d'honneur, et un buffet leur était offert par l'Union des Commerçants, et cette sympathique rencontre a permis de leur souhaiter à tous les deux, nos meilleurs vœux, dans leur nouvelle affectation, soit Paris pour Alain MALMEZAC et Lanslebourg pour Eric STIVAL.



## ERIC STIVAL NOUS QUITTE

Eric STIVAL ayant obtenu une promotion, lors d'un concours de la Poste, dont il est sorti premier, va quitter Corps pour un avancement à Lanslebourg, avec son épouse et ses enfants : 4 filles et 1 garçon, qui s'étaient bien intégrés dans le village.

Durant son passage, il a fait énormément de travaux, pour la remise en état du Bureau de Poste et surtout la mise en place cet été d'un distributeur automatique de billets, qui a reçu et rendu de grands services aux Corpatus et aux touristes de passage.

Nous lui souhaitons, ainsi qu'à sa famille un bon séjour à Lanslebourg.

Avant son départ, un apéritif a été offert.

Cette sympathique rencontre avait réuni, les anciens facteurs et receveurs, et les facteurs en activités, ainsi que Mr Guy ATTANASIO, Directeur du Groupement de Grenoble.

C'est Mme Jacqueline FIORUCCI, qui dans l'attente d'un receveur assurera l'intérim avec Monique.

Un vin d'honneur et un copieux buffet, terminaient cette aimable réception.



## ON A FÊTE NOËL A LA MAISON DE RETRAITE MARTHE ET ALBERT HOSTACHY

Les pensionnaires de la Maison de Retraite étaient présents dans la grande salle à manger pour célébrer, un peu en avance le vendredi 18 Décembre la fête de Noël, avec les enfants des 3 classes de l'école de Corps.

Pour les pensionnaires, c'était la fête et la joie de se savoir entourés par les enseignants, les parents et surtout les enfants, qui ont chanté et qui étaient aux petits soins des papy et des mamies. Cet agréable après-midi, s'est terminé par la remise des

cadeaux aux enfants, par les instituteurs et institutrices Sébastien, Florence, Mireille et les accompagnateurs. Cette première rencontre a été très bien accueillie et devrait se renouveler, pour le bonheur de tous.



## NOËL EN FAMILLE A LA MAISON DE RETRAITE

Les pensionnaires de la Maison de Retraite Marthe et Albert HOSTACHY, ont célébré Noël, le samedi 12 Décembre 1998.

Le groupe La Bise du Conest, dirigé par Jean-Paul BIESSY, a apporté beaucoup de gaieté et de plaisir à tous les anciens, car cela leur rappelait, les danses d'autrefois et surtout le Rigodon, dansé par le groupe, et les personnes présentes qui savaient le danser.

Cette animation a été appréciée par les pensionnaires et leurs familles, et se terminait par un somptueux goûter et boissons appréciés par tous.



## LES CHORALES ETAIENT REUNIES

---

Le Dimanche 13 Decembre, les chorales de Pierre-Châtel, de St Didier en Devoluy et de Corps étaient rassemblées dans l'église de Corps pour fêter Noël.

Chacun a chanté son répertoire séparément, et ensuite venait se regrouper pour chanter ensemble, avec le chef de choeur Sophie DONNET.

Tous ont apprécié ce moment de joie et d'amitié, qui devait se terminer par le partage d'un repas, apporté par chaque membre.



## POUR EGAYER LES MAISONS DE RETRAITE

---

La chorale « Accords à CORPS » s'est déplacée le mardi 22 Décembre à La Fare en Champsaur pour apporter un peu de chaleur et de gaieté aux pensionnaires et au personnel qui prend soins d'eux durant

toute l'année et qui a partagé leur joie.

Le mercredi 23 à 15H30, tous les membres de la même chorale se retrouvaient à la Maison de Retraite de CORPS, pour apporter un peu de

bonheur et d'amitié et chanter pour les 40 pensionnaires qui reprenaient les chants avec les choristes.

Un goûter clôturait cet après-midi qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse.



## LA CHORALE A BIEN COMMENCE L'ANNEE

Le mardi 5 Janvier, après avoir répété de nouveaux chants, la soirée s'est terminée autour d'une table bien garnie, par les soins de Sophie DONNET, notre chef de chorale.

Rien ne manquait : pognes et galettes des Rois, champagne et jus de fruits, et surtout l'échange des voeux de bonne et heureuse année, et aussi le plaisir de se revoir après 15 jours d'interruption.

Les 30 choristes étaient tous présents et ont appréciés, cette chaleureuse soirée.

Merci Sophie de cette joyeuse surprise !



## ON A TIRE LES ROIS AU CLUB « JOYEUSES RENCONTRES »

Le 12 Janvier, une trentaine de membres étaient présents et ont appréciés la pogne des Rois et se sont trouvés les Rois d'un jour.

Tout cela bien arrosé par des boissons fraîches et pétillantes, qui ce sont terminées dans une bonne ambiance et l'amitié.

## CLUB « JOYEUSES RENCONTRES

Pour marquer la Chandeleur, les membres sont invités à venir faire sauter les crêpes au club  
le mardi 2 Février.

Fête de Mardi-Gras et partage des bugnes

le mardi 16 Février.

## MARDI-GRAS A LA MAISON DE RETRAITE

Les pensionnaires de la Maison de Retraite de Corps fêteront Mardi-Gras le 16 Février, avec des costumes préparés par leurs soins et l'aide du personnel. Des bugnes égayeront cet après-midi.

## ACTIVITES DU CLUB « JOYEUSES RENCONTRES » PENDANT L'ANNEE 1998

---

- Le 6 Janvier Partage de la galette des Rois pour les 32 membres présents.
- Le 17 Février Assemblée générale, salle du club, avec l'apéritif offert au Conseil Municipal, à tous les membres du club et aux commerçants. Une trentaine de membres se sont rendus ensuite au restaurant du Tilleul pour partager un excellent repas.
- Le 3 Février Nous avons fait sauter les crêpes, pour marquer la Chandeleur.
- Le 24 Février Pour fêter le Mardi-Gras, les dames du club avaient préparé de délicieuses bugnes qui ont été appréciées. Elles permettent un échange de recettes.
- Du 27 au 30 Avril Un voyage de 4 journées aux Iles Borromées, lac Majeur, d'Orta et de Côme, sous la pluie mais dans la bonne humeur. Rires et chansons accompagnent le voyage.
- Le 18 Mai Sortie à Chatte, où l'on a pu admirer le petit train ferroviaire, avant de se rendre à St Antoine l'Abbaye, pour déguster un excellent repas, visiter ensuite l'abbaye et surtout le trésor que nous avons pu regarder admirativement : objets de culte, chasubles et autres objets d'une valeur inestimable. Ensuite, dégustation de chocolats préparé devant nous.
- Le 3 Juin Journée à Lyon et à Vienne. Descente en bateau sur le Rhône avec passage d'une écluse et nous avons vu de près le Bateau Chapelle qui faisait son dernier voyage. Un délicieux repas était servi dans un restaurant de Vienne, et nous avons repris notre autocar pour revenir à Lyon, dans le quartier des Canûts. Nous avons pu voir le travail magnifique, fait par quelques anciens, mais les canuts ne sont pas nombreux, faute de main-d'oeuvre.
- Du 30 Août au 7 Septembre 20 membres du club ont passé un bon séjour à St Maxime et ont visité la Côte d'azur, sous le soleil.
- Le 9 Septembre Le concours annuel de pétanque au Jardin de Ville a été suivi d'un repas au restaurant les Chênets, que tous les boulistes ont appréciés ainsi que la remise des coupes, arrosées au champagne.
- Le 1er Octobre La troupe Hollyday On Ice se trouvait à Grenoble et les membres du club ont été émerveillés.
- Le 28 Octobre Rassemblement à Chauffayer chez Maguy, pour déguster en bonne compagnie, les tourtons, les pâtés maisons, les oreilles d'ânes, etc... et terminer en chansons et à l'harmonica cette bonne journée.
- Le 31 Octobre C'était le concours de belote, qui a fait passer une agréable soirée, mais qui n'a pas beaucoup rapporté, faute de beloteurs !

---

*Toutes les personnes intéressées peuvent venir nous rejoindre. Le meilleur accueil leur sera réservé.*

*Belote et Scrabble tous les mardis à partir de 14 Heures.*

## LE FOYER DES JEUNES

Les membres du Foyer se sont réunis le 9 Novembre 1998 afin d'élire un nouveau bureau et d'instaurer un règlement.

Le nouveau bureau est composé ainsi :

- Président : LAURENCEAU Stéphane
- Vice Président : BOUVIER Christophe
- Secrétaire : CHALLON Valérie
- Secrétaire adjointe : NAGHIBI Soraya
- Trésorière : GUZZO Valérie
- Trésorier adjoint : CROCHON Joël.

Un panier a été fait durant les vacances de Noël et nous remercions toutes les personnes de leur accueil chaleureux et de leur participation.

Le poids du panier était de 11Kg670 et a été gagné par CHARLES Patrick avec 11Kg540.

C'est ROCHE Daniel a gagné le lapin.

Le bénéfice servira à aménager le foyer.

Nous envisageons d'organiser un concours de belote au mois de Février et nous comptons sur votre présence.

## INAUGURATION DE « LA MARMOTTE »

Mr et Mme WEBER, les nouveaux propriétaires du restaurant La Marmotte, ont fêté l'ouverture de leur établissement le samedi 16 Janvier.

L'inauguration s'est déroulée dans une très bonne ambiance et nous souhaitons beaucoup de réussite à leur commerce.



### CONCOURS DE BELOTE DU FOYER DES JEUNES

Le concours de belote  
du Foyer des jeunes aura lieu  
le samedi 27 Février  
à 20H30  
Salle Polyvalente

### KUKLOS

Reprise des sorties d'escalade  
le mercredi après-midi  
à partir du 1er Février  
hors vacances scolaires.



### LES GAGNANTS DU CONCOURS DE BELOTE DE LA MAISON DE RETRAITE

Nous vous avons donné les résultats du concours de belote qui a eu lieu le 28 Novembre 1998 à la Maison de Retraite de Corps. Voici la photo des gagnants. Encore toutes nos félicitations !

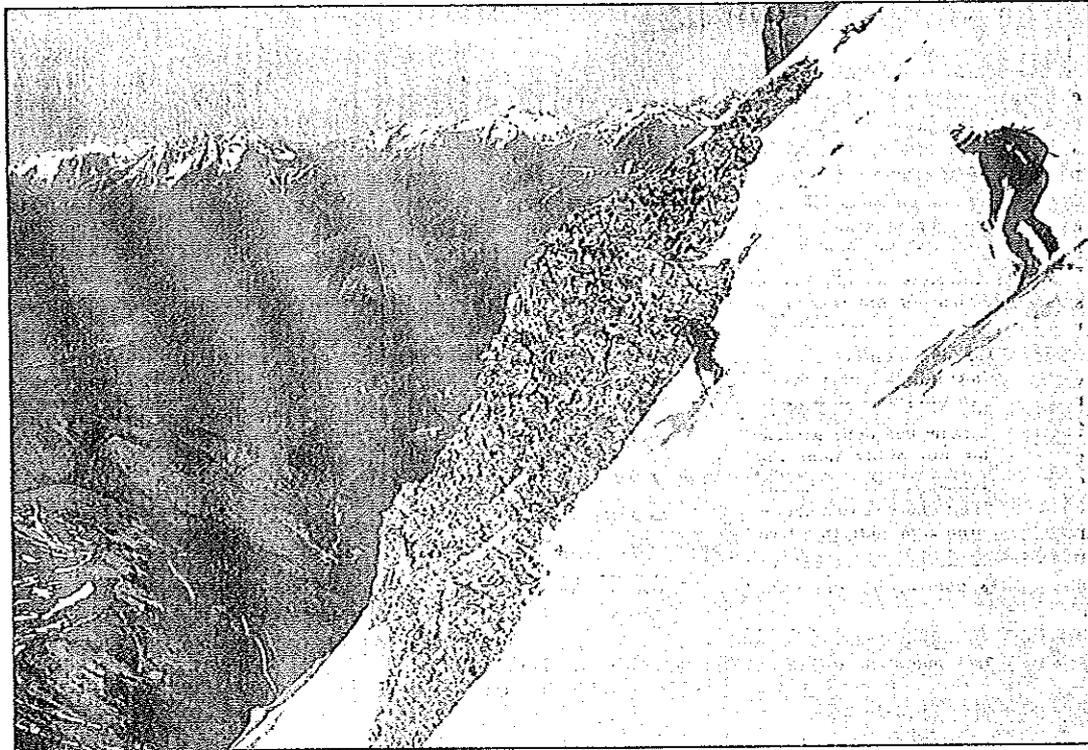


# Deux voies extrêmes pour trois experts

carnets

CHRONIQUE

**ARENODIA** Les versants nord de l'Obiou et ouest des Bans ont cédé sous les carres de Pierre Tardivel, Volodia Shahshahani et Daniel Mestrallet. Du frisson d'altitude sur des pentes absolues...



Pierre et Daniel, en action. Le premier donne au second la — bonne — information sur la neige aval...  
Photo Shahshahani

Tardivel, Shahshahani, Mestrallet : ces trois hommes viennent de glisser leurs spatules sur les dernières neiges persistant sur deux sommets qui font frontières entre Isère, Hautes-Alpes et Drôme. Deux premières pour deux voies encore inexplorées : le 9 mai, le versant nord de l'Obiou, à 2 789 mètres ; le 13 mai, l'ouest des Bans, à 3 669 mètres, tout au bout de la vallée du Valgaudemar.

Un petit exploit, dans la mesure où toutes les conditions sont absolues : des dénivelés entre 800 et 1 000 mètres qu'il faut de toutes manières d'abord effectuer en montée, crampons et piolets au poing, des pourcentages de pente jusqu'à 55°, des pans glacés et quelques séracs mal intentionnés, des portions étroites sur lesquelles il s'agit de sauter léger et net, carres parfaitement acérées pour ne pas dévisser...

"Les itinéraires sont invisibles, commente Pierre Tardivel. Suffisamment complexes pour que les couloirs suggérés au regard s'escamotent à la vue du skieur derrière un éperon ou une barre rocheuse. Les seules informations en pointillés viennent essentiellement des habitués et guides du coin..."

Pour le "skieur de l'impossible", de la lignée des Vallençant et Boivin, il était encore une fois indispensable de voyager... léger. Deux crampons, deux piolets, une corde courte (pour effectuer un rappel, allez savoir ce qui s'annonce dix mètres en deçà...), un bip, un baudrier, un petit sac. Des skis légers également. Nerveux, rapides en torsion. Et puis des chaussures qui "répondent". Plus ou moins puisque de slalom pour Pierre Tardivel, mais de simple rando pour Volodia Shahshahani. A chacun son goût.

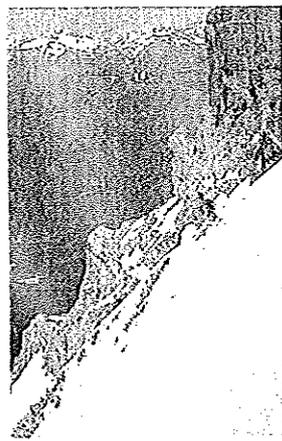
Les trois hommes ont accompli les parcours sans anicroches. Sur une neige parfaite pour l'Obiou, dès le départ sous la Tête du Malpasset. Entente idéale entre les trois hommes. "Une grande complicité" selon Volodia. Pierre et lui ont sympathisé. Daniel, qui "ski-alpinisme" avec Volodia depuis longtemps, a rejoint l'équipe. Chacun avec son expérience. Pierre Tardivel, à 35 ans, a tout fait dans les Alpes. Surtout dans son fief du Mont Blanc. Volodia, à 53 ans, lui, a quasiment tout aligné. Tant et tant qu'il en tire aujourd'hui une série de topos de randonnées, jusqu'aux plus extrêmes. Des "indispensables". Ces deux petites dernières vont y trouver une place de choix...

Olivier PENTIER ■

## Dévoluy

### Obiou, 2 789 m

C'est le 9 mai que Pierre Tardivel, accompagné de Volodia Shahshahani et de Daniel Mestrallet, a descendu la face nord, en passant par la Tête de Malpasset et le passage de Couravou, un étroit goulet type cascade de glace dans une barre rocheuse. Au total 300 m de pente raide (à 50° en moyenne) et une dénivellée totale frisant les 1 000 m. Le passage de Couravou, qu'ils ont désescaladé, peut se faire en rappel. Un itinéraire assez complexe qui se termine dans le versant sud-ouest. Cette descente n'ayant pas été répertoriée, il s'agit probablement d'une première.



Pierre Tardivel à l'Obiou (loin au-dessus des champs de coiza !)

## Oisans

### Les Bans

Autre descente de Pierre Tardivel, le 13 mai, avec le même Volodia, celle de la face ouest. Départ à 3 600 m, sur l'arête, pour un itinéraire (que l'on ne peut deviner qu'une fois au pied de la face) qui se



et sous l'impressionnant sérac de la face ouest des Bans en haut. Deux descentes réalisées début mai.

balade entre éperons rocheux et séracs (dont un plutôt expo dans l'axe d'un couloir). "Une descente logique, sans rappel,

très terrain d'aventure, avec des pentes à 50°" selon Pierre. Une future classique ? ■

*Pierre Tardivel est indéniablement le porte-drapeau du ski extrême à la française. De ses grandes premières à des descentes aussi engagées mais au retentissement moindre, Pierre a toujours eu une approche très cartésienne du risque. Choix de la pente, mise au point du matériel, il s'agit de limiter le hasard à la portion congrue. Pierre a bien voulu en dire plus sur sa façon d'aborder une pente raide.*

PENTES RAIDES

**TECHNIQUE**

# Ski extrême, mode d'emploi

Avril 1997, face nord du Sirac dans le Valgaudemar, nous sommes deux, crampons aux pieds, à attendre impatientement la descente de Pierre Tardivel (sa 53<sup>e</sup> première !). Pourtant, il faudra attendre encore deux heures avant qu'il juge les conditions nivologiques propices. Quand il s'est enfin lancé, en contre-jour, on a cru voir une apparition. Un orfèvre ciselaît précautionneusement de sa godille "pédaler-sauter" un couloir à 55°. Jamais l'expression : "facilité déconcertante" n'a paru plus appropriée. Plus tard, intrigué par tant de facilité, je lui ai posé l'incontournable question : "Dans une pente à plus de 55°, on a la peur au ventre ?" Réponse du tac au tac : "Si j'avais peur, j'aurais déjà attrapé des ulcères." On l'aura compris, le propre du skieur extrême est d'avoir une confiance en soi indéfectible, mais ça ne suffit pas pour durer. Pierre s'est toujours tiré des mauvais pas grâce à deux choses : la préparation extrêmement minutieuse de son matériel et une approche quasi cartésienne de

la pente. Pour le matériel, reportez-vous à ses conseils et astuces (pages suivantes). Pour la façon de mener à bien une descente extrême, il est intarissable, nous ne retiendrons que les grandes lignes.

### CHOISIR SA PENTE

Avant de prendre ses rêves pour des réalités, il est urgent de situer son niveau avant de se lancer dans une pente vraiment trop dure. "Mentalement et techniquement, j'ai progressé doucement en ne brûlant jamais les étapes. Il y a trop d'exemples de gars qui ont fait un 50° dans de super conditions, puis vont dans le Couturier à 55°, et là, tout va mal ! Si la neige est bonne ça peut passer, sinon... Il faut en bouffer, des descentes de même niveau ! J'ai fait des dizaines de pentes à 40/45°, parfois jusqu'à 1 000 m de dénivelée, mais pas très engagées. Les itinéraires de ce type ne manquent pas : face nord de Bellecôte, Turia, Davin, couloir des Cosmiques, col des Cristaux. L'astuce consiste à

faire ses gammes sur des contre-pentes très raides situées dans des couloirs à 45° avant de passer à l'extrême. L'étape suivante sera le glacier Rond, la nord-est des Courtes..."

### LA MONTÉE... ASSURANCE DESCENTE !

Autre règle d'or : remonter impérativement, crampons aux pieds, la pente sur laquelle vous avez jeté votre dévolu. Des dizaines d'extrémistes sont morts pour n'avoir pas respecté ce commandement. Pierre lui-même a frisé la catastrophe : "A la nord-est des Courtes, j'ai suivi une vieille trace gelée. Les conditions semblaient bonnes grâce à la présence de poudreuse. En fait, la glace était à peine à 20 cm de profondeur. J'ai fait dix virages avant de sérieusement dérapier sur six mètres ! Je me suis rattrapé d'extrême justesse, ça m'a servi de leçon ! Si j'étais monté dans la pente, cette grosse frayeur ne me serait pas arrivée." On a trop souvent tendance à croire que le ski de pente raide est avant tout question de mental. Mais cela ne suffit pas, l'expérience et l'observation

sont les principaux piliers de la réussite : "Il faut réfléchir avant de se lancer. Calculer en fonction du passé météorologique, de l'altitude, de l'orientation. La seule solution pour limiter les risques : se rendre régulièrement sur le terrain pour voir comment évolue l'enneigement, ce qui demande une lecture fine et complexe".

### SORTIR DES PENTES BATTUES

Le ski extrême n'est pas qu'affaire de technique, c'est aussi une envie viscérale de mettre ses spatules dans des pentes choisies pour leur esthétique. Qui n'a pas rêvé de tracer dans le Couturier, le Gervasutti, la Grande Casse ? Le massif du Mont-Blanc attire bien entendu tous les suffrages, n'oubliez pas pour autant que l'Oisans, la Vanoise, les Aravis, le Valgaudemar ont aussi de quoi alimenter certains frissons. Les itinéraires ont de plus le gros avantage d'être moins fréquentés... Dernier petit conseil pour la route, "skieur de pente" n'est pas forcément synonyme de solitaire. En cas de coup dur dans une pente, votre collègue peut vous sauver la mise.

## Volodia : des topos plein la tête

Il a fait l'Everest, mais il ne peut se séparer des Alpes trop longtemps. Volodia Shahshahani vient de se lancer en édition ("Volopress") pour une série de topos de ski-alpinisme. Écrins-nord, Bellefemme, et bientôt Ouest-Dauphiné (Obiou, Devoluy, Vercors, Chartreuse, Taillefer), avec Écrins-sud à la fin de l'année prochaine. Textes et photos, dénivelés positifs et négatifs, pente, durée, commentaires, etc., tout y est. Plus



Volodia a participé il y a quelques années au premier raid à ski du Kuklos. Cette petite course organisée autour des montagnes de la Salette a été gagnée par Patrice et sa bande. Jean-mi et stéph (tout petit à l'époque) terminaient seconds. Les bons derniers de ce périple furent Jean-Claude et Volodia, avec une bonne heure de retard. Je suis sûr que ce jour là il a pris le temps d'observer cette face Nord de l'Obiou et d'imaginer déjà une descente sur les pentes du Malpasset. Ce raid commençait par une épreuve chronométrée à la montée du Gargas, ensuite un questionnaire sur la région au sommet. Descente sur le col d'Hurtières remontée au sommet de cote rouge, descente au col Nodry, ensuite vers le col de Chauvet et la route de la Salette. Montée à Prés Salés, départ de la course chronométrée. Montée au sommet du terrain d'aviation et descente vers les Ablandins ou était jugée l'arrivée.

**CARNET DU**  
**JOUR**

**CARNET ROSE**

*C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :*

**FLORIAN**

Fils de Christelle et de Didier RODRIGUEZ  
et petit-fils de Chantal et Christian PERRAULT

**LOIC**

Fils de Delphine FRAIOLI et Henri BERTRAND  
petit-fils de Guy et Brigitte FRAIOLI  
arrière petit-fils de Mme Isabelle FRAIOLI  
et petit-fils de Mr et Mme Léon BERTRAND d'Aspres  
les Corps.

**NATACHA**

Fille de Virginie DEBROSSE et Johnattan MARY  
et petite-fille de Maryvonne RORATO et Patrick  
DURAFFOURG.

*Sincères félicitations aux parents, grands-parents et arrières grands-parents,  
et meilleurs voeux aux bébés.*

**CARNET DE DEUIL**

*Nous avons appris avec tristesse le décès de :*

**Cathy CLARIANNA**  
née CHARLES

Fille de Geneviève et Yves CHARLES de Ste Luce  
nièce de Colette SERRE de Beaufin.

**Albert MARTINET**

de Pellafol. Epoux de Marie-Louise MARTINET  
père de Christophe, Jean-Marie, Jean-Yves, et Guy  
gendre de Emma SERRE-COMBE  
beau-frère de Henriette et Louis PRAT  
de Jean et Yvette SERRE-COMBE  
de Yves et Françoise SERRE-COMBE  
de Marie-Thérèse et Bernard GARNIER.

**FRAIOLI Paul**

Epoux de Isabelle FRAIOLI  
père et beau-père de Guy et Brigitte FRAIOLI  
grand-père de Delphine et Anne.

**Renée PONCET**  
**née GALVAIN**

Epouse de Augustin PONCET de Pellafol Les Chaneaux  
mère de Mr et Mme Jean-Pierre PONCET  
Mr et Mme Yvon PONCET  
Mme Marie-France PONCET.

**Gaby PONCON**

A l'âge de 96 ans. Père de Guy PONCON  
et beau-père d'Eliane née MARY.

**Soeur MARTHE**

Belle-soeur de Mme Marie-Louise GRISE  
et de Mr et Mme Marcel BARBE de Pellafol.

**Jean-Pierre BARDE**

Frère de Mme NEIGE et de Lucien et Aimé BARDE,  
oncle de Noëlle et Jean MARCOU.

**Augustin COITON**

Epoux de Mme Henriette COITON  
père et beau-père de Mr et Mme PAPET,  
Mr et Mme COITON, de Mr et Mme DAT,  
et familles BOURGEAT, RIVIERE, GUEYDAN,  
COITON, et PRA.

*Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.*



**REEDITION DE LA THESE DE**  
**Mr Jean GUEYDAN**  
**HISTOIRE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIALE**  
**DU BOURG DE CORPS ISERE**

Cet ouvrage est disponible  
au prix de 160 F  
A commander  
- en Mairie de CORPS 04 76 30 00 31  
ou - Au Cliché 04 76 30 05 99

Egalement disponible :  
**LES ANCÊTRES DE MAXIMIN ET MELANIE**  
au prix de 50 F

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**DE L'ASSOCIATION**  
**CULTURE ET LOISIRS DE**  
**L'OBIOU**

*Le Vendredi 12 Février*  
*à 20H30*  
Salle de Réunions de la Mairie  
Tous les membres de  
l'Association sont invités à y  
participer.

**HORAIRE DES MESSES**

**Sous-secteur pastoral de CORPS**

*Dimanche 31 Janvier :*  
11H. BEAUFIN

*Dimanche 7 Février :*  
11H. ST LAURENT EN BEAUMONT

*Dimanche 14 Février :*  
9H30. CORPS

*Dimanche 21 Février :*  
11H. AMBEL

*Dimanche 28 Février :*  
11H. ST MICHEL EN BEAUMONT

*Dimanche 7 Mars :*  
11H. CORPS

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**DE LA BIBLIOTHEQUE**

*Le Samedi 20 Février*  
*16H30*  
à la Bibliothèque.  
Ouvert à tous les adhérents et  
les amis de la bibliothèque.

